

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

SESSION ORDINAIRE DE 1959

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 20^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 9 Juin 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 807).
2. — Communications relatives à des contestations électorales (p. 807).
3. — Renvoi pour avis (p. 807).
4. — Dispositions financières intéressant l'Algérie. — Discussion d'un projet de loi (p. 808).
M. Arrighi, rapporteur général.
Discussion générale : MM. Lagallarde, Debré, Premier ministre ; Bégué, Rochet, Mme Devaud, MM. Fréville, Tardieu, de Montequiou, Le Pen, Thomazo, de Lacoste-Lareymondie.
Renvoi de la suite du débat.
5. — Ordre du jour (p. 826).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMA

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

1. Le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 5 juin a été affiché et distribué.
2. Il n'y a pas d'observation ?...
3. Le procès-verbal est adopté.

* (1 r.)

— 2 —

COMMUNICATIONS RELATIVES A DES CONTESTATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article 34 de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, j'ai reçu avis d'une requête relative à une contestation d'opérations électorales.

D'autre part, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication de l'annulation pure et simple d'un précédent avis de requête relative à une contestation d'opérations électorales.

Acte est donné de ces communications qui seront publiées en annexe au compte rendu intégral des séances de ce jour.

— 3 —

RENOVI POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis sur la proposition de loi n° 85 de M. Biaggi et plusieurs de ses collègues tendant à assurer la protection du moral de l'armée. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Conformément à l'article 13, paragraphe II, des règles provisoires de fonctionnement, je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...
Le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

DISPOSITIONS FINANCIERES INTERESSANT L'ALGERIE

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi n° 112 portant dispositions financières intéressant l'Algérie (n° 122).

La conférence des présidents, réunie le 4 juin 1959 conformément à l'article 22 du règlement provisoire, a décidé que les deux projets de loi prévus pour être discutés dans les treize heures de séances des mardi après-midi et soir et mercredi après-midi et soir, donneraient lieu à une discussion générale commune.

Elle a, d'autre part, attribué comme suit les temps de parole :

I. — Discussion générale :
Gouvernement : 1 heure.
Commission : 1 heure ;
Groupe de l'union pour la nouvelle République : 2 heures ;
Groupe des indépendants et paysans d'action sociale : 2 heures ;
Groupe des républicains populaires et du centre démocratique : 1 heure 30 minutes ;
Groupe socialiste : 45 minutes ;
Formation administrative des non inscrits : 40 minutes ;
Isolés : 1 heure ;
II. — Discussion des articles et scrutins : 2 heures.

Ces temps comprennent la totalité des interventions, y compris les interruptions et les explications de vote.

La parole est à M. Pascal Arrighi, rapporteur général de la commission des finances. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Pascal Arrighi, rapporteur général. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en présentant le rapport de la commission des finances sur les projets déposés par le Gouvernement, vous ne permettrez de faire une observation préliminaire.

Pour la première fois depuis plus de trois ans une discussion parlementaire sur l'Algérie s'ouvre en présence des élus algériens. (Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs au centre droit et à droite.)

Dans la précédente législature nous fûmes quelques-uns à dire ce qu'il y avait de vain, d'artificiel et même d'inutile de débattre de l'Algérie en l'absence de ses représentants. Aujourd'hui, après des élections législatives, municipales, sénatoriales, faisant écho à la voix la plus haute et la plus solennelle de l'Etat, on peut dire : « Qu'on le veuille ou non, la démocratie existe en Algérie ». (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Les représentants algériens authentiques, élus, siègent au Parlement qui examine en leur présence les textes concernant l'Algérie.

Voilà qui démontre que, depuis un an, quelque chose a changé. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Voire commission des finances a examiné ces textes sous leur aspect technique. Elle a limité son étude à la procédure budgétaire et financière, ce qui n'exclut pas une sympathie pour les dispositions qui lui étaient soumises.

Le Gouvernement a présenté deux projets : l'un portant dispositions financières intéressant l'Algérie, qui règle en fait la manière dont seront votées les dépenses et les recettes de l'Algérie ; l'autre portant dispositions relatives à la circulation monétaire, qui tend à établir l'unité de monnaie entre l'Algérie et la métropole.

Pour définir la portée du premier texte, sur la procédure budgétaire, je présenterai trois séries d'observations.

D'abord, l'autonomie financière de l'Algérie a disparu.

Deuxième observation : cette disposition s'explique en grande partie par l'accroissement des dépenses et des recettes de l'Algérie comportant, en contrepartie, une aide corrélatrice de la métropole.

Ma troisième observation aura pour objet de montrer que, par l'évolution des textes et des faits que consacre le projet du Gouvernement, on est parvenu à une réintégration financière de l'Algérie dans les compétences nationales.

L'autonomie financière de l'Algérie a disparu au début du siècle et, pendant près de quarante ans, l'Algérie eut un budget autonome préparé par le gouverneur général, voté par l'assemblée des délégations financières et réglé ensuite par décret.

Puis le statut de 1947 avait confié le vote du budget de l'Algérie à l'assemblée algérienne qui, ainsi, s'était vu reconnaître une compétence qui, dans notre droit public, n'appartient qu'au Parlement, le droit de voter l'impôt et les voies et moyens.

On a pu dire que cette procédure avait abouti à une désintégration financière de l'Algérie.

La loi des pleins pouvoirs de 1956 a entraîné par décret la suppression de l'Assemblée algérienne et toutes les compétences ont alors été rassemblées entre les mains du délégué général. C'était lui qui préparait, adoptait, approuvait et exécutait sans contrôle son budget.

Quand fut votée la loi du 5 février 1958, dite loi-cadre, que d'ailleurs les événements récents ont rendue inapplicable, les compétences financières de l'Algérie ont été réintégréées dans le cadre de la souveraineté nationale.

C'est ainsi que l'article 9 a réservé, notamment, au Parlement et au Gouvernement la monnaie, le change, le Trésor, la douane, les impôts et les dépenses d'Etat.

Ainsi, l'autonomie financière de l'Algérie, qui n'avait pas résisté à l'évolution des faits, avait perdu son caractère, au fil des textes qui jalonnent l'histoire législative de l'Algérie.

Ce mouvement de réintégration financière de l'Algérie dans les compétences nationales trouve sa justification dans l'accroissement des dépenses budgétaires de l'Algérie et l'augmentation de l'aide métropolitaine.

La double nécessité de faire face aux besoins multiples d'une population qui s'accroît chaque année de plus de 250.000 habitants et de relever le niveau de vie explique cet accroissement qu'on retrouve dans le budget spécial de l'Algérie, dans les dépenses d'intérêt national qui, bien que s'appliquant en Algérie, ont été transférées au budget national de l'Etat et, enfin, dans l'aide de la métropole.

Le budget spécial de l'Algérie, dans sa double section, ordinaire et extraordinaire, a suivi une progression. La section ordinaire de fonctionnement est passée de 26 milliards en 1948 à 236 milliards cette année et la section extraordinaire d'équipement a suivi une progression comparable en passant de 15 milliards en 1948 à près de 120 milliards en 1959.

A côté du budget spécial de l'Algérie, il y a le budget général de l'Etat et, dans ce budget, des dépenses nationales qui y ont été transférées. D'abord, les dépenses militaires puis celles qui étaient relatives aux services publics que, traditionnellement, on appelait les services publics rattachés de la justice et de l'éducation nationale. Puis, à ces services rattachés ont été ajoutés ceux dont on peut dire qu'ils ont été pris en charge par le budget général de l'Etat et qui étaient la conséquence des mesures prises pour remédier à la sous-administration de l'Algérie, qu'ils s'agisse de certaines dépenses administratives préfectorales, de la gendarmerie, de sections administratives spécialisées, de la Sûreté et de l'aviation civile.

Ces transferts de dépenses à la charge de l'Etat sont regroupés à la section D du budget de la présidence du conseil et se montent, en 1959, à 39 milliards de francs, soit 49 p. 100 du budget de fonctionnement de l'Algérie. On a assisté à un accroissement correspondant de l'aide métropolitaine.

Déjà, en 1955, une subvention d'équilibre fut prévue pour le budget de fonctionnement de l'Algérie, subvention qui figura à nouveau dans le budget extraordinaire d'équipement depuis 1957 et que l'on retrouve maintenant dans les opérations reprises par la caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

Cette caisse a reçu cette année 100 milliards, montant conforme aux orientations économiques et sociales dégagées par le discours de Constantine prononcé par le général de Gaulle le 3 octobre 1958 et qui garantit à l'Algérie, pendant cinq ans, un volume annuel de crédits d'équipement d'un montant de 100 milliards.

Cet accroissement des dépenses, cet accroissement de l'aide métropolitaine ont consacré en fait la réintégration de l'Algérie dans les compétences budgétaires nationales.

Désormais — et c'est ma troisième observation — en vertu du projet de loi n° 112 la situation budgétaire de l'Algérie sera réglée par trois documents. En premier lieu, la partie de la loi de finances de l'Etat relative à l'Algérie et qui comprend les 39 milliards dont j'ai parlé pour l'année 1959 ; puis le budget spécial de l'Algérie qui, pour 1959, était de 236 milliards de francs et qui sera voté — c'est une innovation du projet de loi n° 112 — par le Parlement pour chaque exercice à compter du 1^{er} janvier 1960. Ce projet de loi n° 112 consacre implicitement un changement dans le point de départ de l'année budgétaire qui, jusqu'à présent, en Algérie, commençait au mois d'avril. Enfin, le troisième document sera le budget d'équipement tel qu'il est retracé par le programme de la caisse d'équipement, programme qui est financé par plusieurs moyens ; la subvention de 100 milliards, dont j'ai parlé, les emprunts propres et les prêts des établissements nationaux.

Voilà comment on peut analyser le budget de l'Algérie, tel que le Parlement le connaîtra chaque année.

Voire commission des finances souhaite et demande qu'un rapport détaillé sur le programme de la caisse d'équipement, analogue au rapport qui est établi par le conseil d'administration du fonds de développement économique et social, soit soumis au Parlement.

Ce projet de loi réalise donc une réforme qui consacre l'unité financière de l'Algérie et de la métropole et qui doit entraîner le vote par le Parlement de l'ensemble des dépenses et des recettes de l'Algérie.

Votre commission des finances a eu à connaître d'un amendement important déposé par M. de Lacoste-Lareymondie et plusieurs de ses collègues dont la rédaction, plus brève que celle du projet de loi, dispose que les dépenses et recettes composant le budget algérien sont, à compter du 1^{er} janvier 1960, incluses en totalité dans le budget général de l'Etat.

Cette rédaction pouvait être interprétée comme obligeant le Gouvernement à ventiler les dépenses algériennes, par chapitre, à l'intérieur du budget de chaque département ministériel correspondant et cette réforme était peut-être de nature à soulever des difficultés d'application assez sérieuses.

Pour concilier un souci technique, tenant au regroupement dans un document unique et clair de l'ensemble des dépenses et des recettes que le Parlement doit pouvoir contrôler chaque année, et un impératif d'une portée plus générale et plus politique exprimé par M. Lauriol dans le remarquable rapport qu'il a présenté au nom de ses collègues algériens, et qui consiste à affirmer l'unité financière de l'Algérie et de la métropole, votre commission a proposé une rédaction qui a été votée par les commissaires appartenant aux groupes de la majorité.

Le projet de loi, ainsi amendé, a été adopté par 27 voix contre 7 et 5 abstentions.

Telles sont les explications que requerrait le premier projet de loi portant dispositions financières intéressant l'Algérie.

Je serai beaucoup plus bref sur le deuxième projet de loi qui vise la circulation monétaire.

L'économie de ce texte est très simple. Le Gouvernement veut, d'une part, assurer la similitude des signes monétaires émis dans la métropole et en Algérie et, d'autre part, donner un pouvoir libérateur à la monnaie émise dans l'ensemble des deux territoires.

Il ne faut pas se dissimuler, cependant, certains inconvénients que cette similitude peut entraîner, dans l'immédiat ou à terme.

Si cette similitude était totale, il serait à craindre, dans l'immédiat, que la rébellion ne fût alimentée plus aisément en signes monétaires. C'est pourquoi le projet prévoit expressément que la date et les conditions d'application de la réforme seront fixées par décret.

Sur la proposition de M. Lauriol, la commission a supprimé la référence au projet de loi du 16 mars 1956 accordant les pleins pouvoirs.

Le Gouvernement ne sera pas lié par l'expiration de ces pleins pouvoirs pour prendre le décret d'application. En effet, il est vraisemblable que cette loi continuera à s'appliquer même après la cessation des hostilités, en raison de l'utilité de certaines de ses dispositions fiscales, économiques ou administratives. Ainsi, la réforme pourra intervenir avant l'expiration des pleins pouvoirs.

Les inconvénients à terme sont doubles, d'ordre matériel et comptable et d'ordre économique et bancaire.

Les inconvénients d'ordre matériel peuvent résulter d'une trop grande similitude des vignettes. Des erreurs pourraient fausser les bilans de chacun des deux instituts d'émission. Aussi le décret du Gouvernement qui mettra en œuvre la réforme devra-t-il préciser l'identification et l'origine des vignettes par des signes récognitifs, notamment en langue arabe.

Il faut penser également aux inconvénients économiques et financiers de la réforme.

Cette réforme ne doit pas porter atteinte aux règles de la politique de crédit de la Banque de l'Algérie, qui était conforme aux réalités et aux besoins de l'Algérie et plus libérale, par exemple, que la politique de crédit, en métropole, édictée par la Banque de France.

Si la réforme, ainsi que vous venez de le voir, a une portée hautement symbolique, elle n'en donne pas moins lieu à une discussion d'ordre technique, monétaire et bancaire. On ne peut se dissimuler qu'il serait difficile et économiquement imprudent d'aboutir à une circulation monétaire unique, assise sur une émission unique. La banque d'émission unique ne pourrait plus jouer le rôle de facteur régulateur, le rôle moteur dans la vie économique, et c'est pour cela qu'un démoembrement ou une illale de l'institut unique d'émission serait un jour, en Algérie, à tout le moins nécessaire.

Les caractères spécifiques de l'Algérie, la sous-administration et le sous-développement dont elle a souffert impliquent sans doute, et pour longtemps encore, un institut d'émission propre à assurer les crédits et la politique monétaire nécessaires pour faire face aux besoins.

Sous le bénéfice de ces explications, la commission des finances avait accepté ce projet de loi par trente-trois voix contre cinq.

Mais au-delà de l'abstraction des idées et de la sécheresse des textes, il y a des réalités plus concrètes, plus vivantes, plus humaines. Vous me permettrez de terminer à cet égard par des observations plus personnelles.

On a souvent opposé la contradiction qui existerait entre les progrès constants d'une population algérienne qui obligerait à des investissements économiques et sociaux de tous ordres et les charges qui pèsent sur une métropole, accablée. C'est une opposition fallacieuse, dangereuse et au surplus inexacte. (Applaudissements à gauche et au centre.)

La métropole s'est rendu compte de ce qu'est et de ce que représente l'Algérie.

Elle le doit en grande partie à la décision courageuse du chef du Gouvernement, qui, en 1956, décida l'exonération du contingent en Afrique du Nord. Par cette décision, 300.000 jeunes gens ont, chaque année, appris à connaître et à aimer l'Algérie.

Mais l'épreuve que traverse la nation n'est pas démesurée pour elle. Une génération courageuse de jeunes hommes sera suivie par d'autres générations plus fortes et plus nombreuses.

N'oublions pas que, dans quinze ans, notre pays sera le plus jeune d'Europe. Il dépend aussi de l'Algérie et du Sahara qu'il soit le plus prospère.

A une époque où la force des nations se mesure en millions de tonnes de charbon et de pétrole, non seulement notre pays recouvrera, par le Sahara, l'équilibre de sa balance des comptes et, par là même, son indépendance nationale, mais la France deviendra, dans cinq ans, la première puissance énergétique d'Europe. (Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite.)

En Europe, la nation la plus jeune, mais aussi la plus riche en énergie, et cela en moins d'une demi-génération! Nous serions criminels, au regard de ceux qui nous suivront, de gâcher ces cartes que la providence a placées dans nos mains.

Voilà donc la chance exceptionnelle que nous donne l'appui mutuel de la métropole et de l'Algérie.

Au seuil de cette discussion, il était nécessaire de noter et réconfortant de souligner que les premiers textes de loi votés par le premier parlement de la V^e République s'appliqueront à l'Algérie. Ces premiers textes consacrent entre l'Algérie et la métropole une unité et une communauté de destin et ils attestent au monde, étonné et surpris par notre redressement, qu'à travers l'Algérie existent réconciliées avec elle-même et toujours unie à la France, il y a encore pour notre patrie un avenir. (Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Lagallarde. (Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit.)

M. Pierre Lagallarde. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, en exorde aux courtes observations que je vais présenter devant l'Assemblée, je crois indispensable de soumettre à votre appréciation un problème préalable. Celui de l'incompétence de fait de cette Assemblée et de l'irresponsabilité morale du Gouvernement devant cette même Assemblée dans l'examen du problème algérien. (Mouvements divers à gauche et au centre.)

Je vous demande de croire, mesdames, messieurs, qu'il n'entre nullement dans mon propos de formuler la moindre critique... (murmures à gauche et au centre.) ... à l'encontre de la personne du chef de l'Etat ou de la fonction présidentielle.

Je me borne à constater que le général de Gaulle a expressément déclaré qu'il était le seul à pouvoir régler le problème qui fait aujourd'hui le sujet de ce débat.

Plusieurs voix à gauche et au centre. C'est vrai!

M. Pierre Lagallarde. Un exemple concret illustre d'ailleurs cette situation: l'existence d'un secrétariat des affaires algériennes directement rattaché à l'Elysée, échappant du ce fait aux directives gouvernementales...

M. Michel Debré, Premier ministre. C'est une erreur.

M. Pierre Lagallarde. ... et par vote de conséquence, à la censure éventuelle du Parlement.

M. Michel Debré, Premier ministre. C'est une erreur technique.

M. Pierre Lagallarde. Devons-nous donc nous borner à ce qui était la principale activité de l'ancienne Byzance, au moment où la guerre faisait rage à ses portes, une exquise et délicate exégèse sur le sexe des anges? (Exclamations à gauche et au centre.)

Mais, par un gymnastique de l'esprit ou par une restriction mentale, je veux croire à l'importance effective de ce débat.

Je vous rappellerai alors, monsieur le Premier ministre, qu'au mois de janvier dernier j'ai accordé ma confiance au Gouvernement car le passé national — j'allais dire le passé nationaliste — du sénateur Debré constituait pour moi l'inébranlable caution de l'action du Premier ministre. Je regrette aujourd'hui qu'il ne me soit point permis de sanctionner par un vote la déclaration d'intention que vous avez formulée à cette tribune. J'aurais, par un vote négatif, consacré l'opposition fondamentale qui existe désormais entre les thèses du Gouvernement, et la volonté des populations que j'ai la responsabilité de représenter dans cette enceinte. (*Murmures à gauche et au centre.*)

Je ne puis m'empêcher d'évoquer l'histoire de ce pauvre diable qui, mourant de faim, en était réduit à manger de l'herbe dans le fossé. Survient un brave homme, animé de louables intentions qui ouvre la porte de son jardin et lui dit: « Entrez vite, mon brave. Ici, l'herbe est plus haute. » Tous les jours en Algérie, on tue. Tous les jours et toutes les nuits on égorge des femmes et des enfants.

Et aujourd'hui, vous nous offrez, après le timbre-poste, un billet de banque. Nous aurons ainsi l'immense satisfaction de penser que les billets avec lesquels nous pourrions payer les linéaires de nos morts auront cours libérateur de Dunkerque à Tamarassat. (*Vives protestations à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le Premier ministre. Monsieur Lagaille, je ne puis vous laisser continuer sur ce ton.

La politique algérienne du Gouvernement n'est pas faite seulement des projets de loi qui sont déposés devant le Parlement, que les députés ont la liberté de voter et contre lesquels ils ont, le cas échéant, la liberté de s'élever. La politique algérienne du Gouvernement — et c'est pourquoi j'ai tenu à faire précéder l'examen de ces deux projets par une longue déclaration — est faite d'une action militaire, d'une action diplomatique et de bien d'autres qui sont au premier chef nos responsabilités et, j'ose le dire, nos succès.

Par conséquent, il n'est pas concevable qu'un député issu des départements algériens vienne dire que la seule manifestation de notre politique est constituée par le vote de ces deux textes. J'ai expressément dit la semaine dernière qu'ils ne constituaient qu'une partie et qu'une petite partie seulement de notre politique.

Au demeurant, vous le savez parfaitement, vous n'avez pas le droit de dire que l'on égorge ou que l'on tue plus qu'il y a un an. Vous avez le devoir de dire au contraire que la rébellion n'a jamais été dans l'état matériel et moral où elle se trouve aujourd'hui, c'est-à-dire désorientée et désemparée. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

C'est justement parce qu'elle se trouve dans cet état que nous sommes, Gouvernement et Parlement, en mesure d'établir progressivement de nouvelles règles politiques, législatives et administratives.

Nouvelles règles politiques: ce sont les élections. Nouvelles règles législatives: ce sont les projets de loi que vous avez à discuter et qui seront suivis par d'autres au cours des mois à venir.

Nouvelles règles administratives: pour le rétablissement progressif d'une administration républicaine.

C'est justement parce qu'il y a des succès, c'est justement parce que la politique algérienne est autre chose que des textes, que vous avez la possibilité de discuter ces deux projets de loi qui sont déjà le signe d'un grand progrès. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs au centre droit et à droite.*)

M. Pierre Lagaille. Monsieur le Premier ministre, je vous répondez que les petits projets que vous soumettez à notre appréciation sont, bien sûr, insérés dans une politique d'ensemble, dans une intégration dont vous vous déclarez à cette tribune un chaleureux partisan, cette intégration qui, chacun le sait, est le contraire de la désintégration, comme l'action est le contraire de l'inaction.

Mais il me sera alors permis de dire brièvement à l'Assemblée la conception de l'intégration de l'« ultra » que je suis censé être. L'intégration, c'est la décentralisation politique complétée par la stricte égalité des droits et des devoirs de dix millions de citoyens français d'Algérie. Il ne s'agit pas, monsieur le Premier ministre, de l'intégration d'un million d'Européens à neuf millions de Musulmans, mais bien d'intégrer dix millions de Français d'Algérie à 45 millions de Français de la métropole. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.*)

Vous appelez nos inquiétudes...

M. Sadok Khorsi. Mo permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Lagaille. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Khorsi, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Sadok Khorsi. Je tenais simplement à préciser que M. Lagaille a oublié de dire qu'il parlait en son nom personnel (*Applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs au centre droit.*)

M. Pierre Lagaille. Monsieur le Premier ministre, dans ce qui constitue le véritable exposé des motifs des projets législatifs que vous soumettez à notre appréciation, vous affirmez que votre politique d'ensemble est faite d'une série d'indiscutables certitudes.

Quelles sont les certitudes objectives qui s'offrent à nos yeux ? La première apparaît dans une directive en date du 10 mars 1959 dont vous êtes le signataire et aux termes de laquelle il ne faut pas définir le statut politique de l'Algérie, ce problème ne pouvant être réglé que lorsque les armes se seront tuées.

Nous faut-il donc penser que la volonté politique que tous les élus d'Algérie-Sahara ont exprimée dans la Charte du 8 décembre et qu'ils ont concrétisée récemment dans un rapport circonstancié, demeurera lettre morte ? Parce que les vingt mille tueurs du F. L. N. n'ont pas encore de représentants porteurs d'écharpe, la représentation de l'Algérie serait-elle considérée comme incomplète ?

Alors, c'est la certitude que nous sommes des parlementaires à part réduite, des parlementaires de transition, des parlementaires élus sous condition résolutoire.

Vous affirmez, monsieur le Premier ministre, que la nation tout entière est engagée dans le combat contre le F. L. N. Mais, alors que nos soldats combattent dans les djebels de Kabylie et dans les sables de Timimoun, *L'Express*, *France-Observateur*, *Libération*, *L'Humanité* et le parti communiste tout entier font quotidiennement l'apologie de la rébellion. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

Dans une démocratie bien comprise, monsieur le Premier ministre, le libéralisme doit cesser lorsqu'il met en péril les intérêts supérieurs de l'Etat.

Pour l'instant, c'est la certitude de l'impunité des traitres.

Vous proclamez, monsieur le Premier ministre, que les rigneurs de la justice vont s'abattre sur les tueurs et les assassins. Mais Ben Bella, chef officiel de la rébellion, criminel de droit commun, coule des jours heureux aux frais des contribuables dans ce que je pourrais appeler le « palace » de l'île d'Aix. Accueillant ses amis, recevant ses fiancées, il attend bêtement la fin — qui semble proche — d'un purgatoire commode.

C'est la certitude de l'impunité des assassins.

Je vais conclure, monsieur le Premier ministre. Mais il faut que vous sachiez que nous sommes les véritables libéraux parce que, en réclamant l'égalité absolue pour dix millions de citoyens français, nous combattons aussi pour défendre les droits essentiels de la nation.

Nous sommes les véritables libéraux parce que nous savons que, sur les confins des départements du Sud de la Méditerranée, nous défendons la pensée occidentale face au totalitarisme bolchevique. (*Applaudissements sur certains bancs au centre droit et à droite.*)

La volonté de nos populations de toutes les communautés sera plus forte que toutes les déclarations ministérielles, et le métropolitain que je suis peut se permettre de dire, monsieur le Premier ministre, qu'en cent trente ans d'histoire de France, sur tous les champs de bataille du monde, dix millions de Français d'Algérie, en payant le prix du sang, ont irrémédiablement mérité de n'avoir plus désormais qu'une seule loi, qu'un seul drapeau, en un mot qu'une seule et même nation: la France. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. La parole est à M. Bégué. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Camille Bégué. Le 4 juin, vous avez, monsieur le Premier ministre, défini la légitimité. Parmi les normes que vous avez posées, et par prédilection, j'en retiens une, qui, du reste, se dessine en filigrane le long de vos déclarations et que, sans trahir votre pensée, du moins je l'espère, je formulerais dans les termes suivants: « Le pouvoir se justifie par les services qu'il rend aux citoyens ».

Il est pour moi, hors de doute qu'une association, une coopération Algérie-France ne vaudront et ne dureront que si elles sont fondées sur la promotion humaine de la masse ou, pour employer des termes plus concrets et plus clairs, si elles se proposent pour but de porter la population entière de l'Algérie au niveau du travail et de la consommation.

Si nous voulons atteindre ce but, et nous ne pouvons pas nous en passer, il importe que le contrôle du budget de l'Algérie évite une centralisation qui

ne tiendrait pas compte des nécessités locales et qu'il déclenche, en revanche, un rythme d'investissements plus rapide et plus exactement adapté à la conjoncture algérienne.

A l'élaboration du budget, il conviendra d'associer les représentants élus des collectivités d'une manière toujours plus active et plus étroite, de façon que les besoins concrets puissent s'exprimer en toute liberté et en toute efficacité.

Si, par ailleurs, un budget exprime une volonté politique, il appartient au Gouvernement et au Parlement de montrer par des actes que la France, résolue à équiper l'Algérie pour qu'elle devienne fertile en récoltes et riche en hommes, est capable d'accomplir l'effort commandé par ses décisions.

Il serait profondément injuste de méconnaître l'œuvre accomplie dans le passé. Mon intention n'est pas de réciter les panégyriques traditionnels. Cependant, l'équité commande de rappeler à cette tribune quelques événements capitaux qui ont marqué l'existence du vieux ménage France-Algérie.

Un ensemble de mesures qui, dès 1946, constituait un plan complet, permirent de faciliter la constitution de l'industrie qui, pour modeste qu'elle soit en valeur absolue, ne présente pas, moins aujourd'hui, mines exclues, une dimension cinq fois supérieure à celle d'il y a quinze ans, malgré un net ralentissement de la progression à partir de 1951.

Aujourd'hui, la part du secteur industriel dans le revenu global inférieur approche ou même dépasse 32 p. 100. L'éventail des productions orientées de façon à satisfaire les besoins les plus impérieux du marché intérieur ou à transformer sur place des produits et matières premières autrefois exportés à l'état brut est largement ouvert.

Un programme qui reposait sur un acte de foi a permis de doter l'Algérie d'un équipement industriel rentable et ouvre aujourd'hui d'immenses perspectives à l'exploitation des ressources sahariennes.

Dans le domaine de l'agriculture, les Français de France, on le sait bien, ont fécondé de vastes espaces dont le plupart se trouvaient incultes il y a cent ans. Ce que l'on sait moins, c'est qu'ils ont aussi préparé les conditions fondamentales d'une exploitation plus rationnelle et plus intensive. En défrichant, et ensemençant, en plantant, les cotons venus de la métropole ont donné un exemple, créé des ressources alimentaires, fourni du travail.

Les pouvoirs publics n'ont cessé de chercher pour amender ces terres souvent imprégnées de sel, balayées par les vents, durcies par les froids ou gorgées de chaleur, dévastées plutôt qu'animées par des pluies irrégulières et diluviennes.

Le crédit agricole et la coopération, les moyens de production et de stockage, les industries de transformation se sont développés sans trêve depuis quarante ans.

Des institutions péculières telles que les sociétés agricoles de prévoyance et les secteurs d'amélioration rurale qui les prolongent, ont permis de susciter à travers d'immenses territoires des foyers de progrès technique et d'espérance sociale.

La défense et la restauration des sols emportés par l'érosion, un important travail de reboisement ont été entrepris parallèlement à l'aménagement des terrains de parcours destinés à maintenir et à accroître l'importance des troupeaux.

Pour situer l'effort métropolitain en terre algérienne, je me bornerai à un exemple chiffré.

On sait que l'eau est la source principale et aussi la plus rare de la fécondité agricole. Dix milliards environ ont été investis entre 1946 et 1952 pour emmagasiner 850 millions de mètres cubes d'eau derrière des barrages parfois énormes.

Je ne rappelle que d'un mot, et pour mémoire, cette infrastructure, qui a été créée de toutes pièces par nos mains et notre argent, et qui a porté le commerce extérieur de l'Algérie à 800 milliards en 1958, en plein drame, dont 85 p. 100 d'échanges à la vente ou à l'achat avec la métropole.

Vous avez donc eu raison, monsieur le Premier ministre, de proclamer que le pouvoir que la France exerce en Algérie est légitime, mais vous avez eu beaucoup plus raison encore en déclarant, avec la solennité de votre fonction et de cette tribune, que la même légitimité doit se prouver et se construire d'une façon continue, jour après jour.

Car il a manqué jusqu'à présent à la politique française d'entrer assez avant dans la vie même et je dirais volontiers dans la famille, dans la jeunesse, dans la chair de la population musulmane. (*Très bien! très bien! au centre.*)

L'entreprise s'est préoccupée du rentabilité mathématique beaucoup plus que de succès humain.

Désormais, écartant toutes les formes du paternalisme, dans un climat de confiance mutuelle, d'association à parts égales, il va falloir faire s'élever la masse entière des habitants jusqu'au stade où l'homme, vainqueur de la misère, devient enfin capable de lui-même. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

La population de l'Algérie est aux trois quarts rurale. C'est donc au total 7 millions de personnes environ qui vivent à la

campagne, sinon de la campagne. Sur la base des quantités de travail exigées par chaque nature de culture, le nombre de journées de travail qu'a fournies la population agricole en 1954 peut être évalué à 150 millions de journées. Rapporté aux seuls membres masculins de la population active, ce total représente, pour chaque personne en âge de travailler, 92 jours par an.

En conséquence, pour que la population active, qui est réputée actuellement vivre de l'agriculture et qui est estimée à 2.600.000 personnes, trouve son plein emploi, il faudrait environ 340 millions de journées supplémentaires par an. Faute d'y pourvoir, on ne peut considérer la population d'Algérie comme une population de travailleurs, encore moins comme une population de consommateurs. L'agriculture, à coup sûr, ne saurait absorber une main-d'œuvre dont la montée démographique accroît sans arrêt la pression et l'angoisse.

Avec raison, on s'est préoccupé de multiplier en Algérie les activités industrielles. L'ensemble de ces activités pourrait fournir, en 1967, 552.000 emplois nouveaux. Au total, les activités non agricoles dispenseraient 875.000 emplois supplémentaires, soit 790.000 réservés aux musulmans.

Il serait donc ainsi préparé pour la population musulmane 170 millions de journées. C'est exactement la moitié de ce qu'exigerait le plein emploi de la main-d'œuvre agricole actuellement sans travail. Et je ne compte pas la population urbaine actuellement inemployée ou employée à temps incomplet. Je suppose aussi acquise la qualification indispensable pour que les musulmans soient aptes à occuper les postes qui leur seront offerts.

De tels chiffres et de telles considérations permettent de mesurer quelle devra être l'ampleur du chapitre des investissements dans ce budget dont désormais le Parlement aura à débattre.

L'industrialisation de l'Algérie est en marche; elle doit se poursuivre à un rythme plus rapide. A elle seule, l'exploitation des gisements pétroliers comprise, elle exige au moins, pour les dix années à venir, un volume d'investissements égal à 4.000 milliards de francs, dont 300 milliards environ à provenir du budget métropolitain, sans compter l'aide indirecte qui pourrait être apportée par les dégrèvements fiscaux prévus par le décret du 24 avril 1959.

Et au terme de cet effort de dix ans, il restera encore la moitié au moins de la population active sans emploi si l'agriculture ne sortait de son actuelle léthargie pour offrir du travail, assurer des revenus, élever le niveau de vie, équilibrer la vie économique et sociale de ce pays.

Pour indispensable qu'elle soit, on peut estimer que l'industrialisation de l'Algérie est d'intérêt moins immédiat et moins impérieux que l'expansion agricole. S'il est vrai que l'industrie n'a pas encore assez servi la population musulmane, il est aussi vrai que les progrès de l'agriculture évoluée n'ont pas encore pénétré jusqu'à elle.

On est fondé à regretter que les vignobles aient empiété sur les zones céréalières (*Très bien! très bien! au centre*), que la politique des sociétés agricoles de prévoyance et des secteurs d'amélioration rurale ait été trop timidement dotée, que la vulgarisation, la scolarisation et la formation professionnelle de la masse autochtone soient si éloignées de l'atteindre en sa totalité.

Deux chiffres éclairent le résultat des atterrissements et des lésines en argent et en hommes:

Le rendement céréalier des cultures traditionnelles oscille entre trois et cinq quintaux à l'hectare, selon les années, à un niveau qui n'a pas varié depuis quatre-vingts ans. Le fait ne tient pas à la nature du sol puisque, sur des terres de même texture et du même climat, l'agriculteur européen obtient onze quintaux de moyenne.

Deuxième chiffre: sur les 850 millions de mètres cubes d'eau disponibles en 1952, 217 millions seulement ont été utilisés à l'irrigation.

Que se dressent des silos, des cheminées d'usines, que roulent des chemins de fer, que des plantations d'agrumes éclairent le paysage de leur verdoyante propreté, que les vignes étalent leur pampre, à tiane de coteau, et jusque dans les plaines, en quel cas riches-hommes honorent-elles les hommes, tant que des centaines de milliers de paysans et de jeunes, à travers les cailloux que personne ne leur a appris à chasser, sur un sol que personne ne leur a enseigné à féconder, cherchent dramatiquement, tragiquement, leur nourriture et, en défilant, ne rencontrent que la faim et la désespérance! (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Faute d'être nourrie, ils alimentent la rébellion; ne nous en donnons pas.

Si je devais donner un titre à mon exposé, je l'appellerais: gladioyer pour le fellah.

On se réjouit beaucoup trop volontiers, même dans les documents officiels, à admettre que l'agriculture n'est pas suscep-

table de dépasser l'étape actuelle. Si l'on veut indiquer par là que la nature de la terre ne permet pas l'espoir d'accroître les superficies, j'en suis d'accord.

Mais les spéculations, les méthodes, la force de productivité du paysan algérien permettent des espoirs qu'il faut avoir le courage de formuler clairement, pour les fixer comme des buts que l'on doit atteindre, si l'un veut fonder le droit, servir la morale et demeurer fidèle à la vocation de la France. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

L'accroissement rapide des ressources alimentaires est un impératif fondamental et préalable avec l'augmentation du revenu paysan.

S'il est encore temps de réfléchir, il suffit de considérer l'ampleur, la complexité, les énormes difficultés de l'action pour se persuader que la communauté franco-musulmane est jetée dans une entreprise qui ne s'accorde ni de la dispersion, ni de la haine, ni de destructions systématiques.

Elle requiert, au contraire, un effort harmonieux et solidaire qui, seul, peut vaincre d'insurmontables obstacles.

Trois problèmes se posent immédiatement à l'attention : un problème juridique, un problème technique et un problème humain.

La réforme agraire promulguée par les décrets de 1956 n'est, pour ainsi dire, pas entrée en application. En trois ans, les acquisitions par la caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale de terres irrigables représentent 110.500 hectares, qui permettent d'installer 4.530 familles.

Dans les périmètres irrigables, où elles seraient cependant plus efficaces, les expropriations, faute d'un texte qui clarifie les dispositifs du décret du 25 avril 1956, n'ont pas encore commencé. On ose se flatter qu'elles ont été transférées gratuitement à la caisse d'accès à la propriété et à l'exploitation rurale, le 30 décembre 1958, c'est-à-dire deux ans après la promulgation de la réforme, soixante-dix hectares de terres appartenant aux vergers de Malakoff.

Pourtant, la redistribution des terres irrigables constituerait une mesure de portée immédiate. La disproportion entre terres irrigables et terres irriguées montre combien cette œuvre est importante et combien elle est urgente.

Sans doute, des circonstances climatiques et culturelles expliquent une telle disproportion. Cependant, elle demeure excessive. Voulez-vous me permettre de citer quelques chiffres à titre d'exemple ? Ils seront, d'ailleurs, très rapidement rappelés.

Dans le périmètre du haut Chélif, sur 5.250 hectares de terres équipées, 315 seulement ont été irrigués.

Dans l'oued Fouda, sur 16.550 hectares de terres équipées, 3.500 seulement ont été irrigués.

Dans le bas Chélif, sur 20.000 hectares, 6.000 seulement ont été irrigués.

La situation est meilleure dans les périmètres de la Mina, du Sig, du Tielat, parce que ces régions comportent des zones de petites et moyennes propriétés où prédominent les cultures arborescentes et maraîchères.

On pourrait installer 4.000 familles sur les terres actuellement équipées, c'est-à-dire 25.000 à 30.000 personnes, à condition qu'elles soient techniquement formées et guidées, à condition aussi que le prix de l'eau rende l'exploitation accessible.

Le reste que le statut du sol en son ensemble demeure à élaborer.

Le régime foncier de l'Algérie, caractérisé actuellement par la distinction entre terres francisées soumises à la législation et à la juridiction de droit commun et terres non francisées, individuelles ou collectives, relevant du droit coranique, se prête mal à l'exécution des opérations qui doivent découler du plan défini à Constantine le 30 octobre 1958.

La complexité du problème est d'ailleurs aggravée par l'état d'indivision entretenu par le droit successoral musulman.

L'ordonnance du 3 janvier 1959 simplifie la procédure en instituant un juge unique itinérant doué d'une compétence étendue, mais les moyens à mettre en œuvre sont énormes car c'est le statut tout entier de la terre musulmane qui est à construire.

L'élaboration du statut foncier doit aboutir à la constitution de propriétés stables de superficie variable selon les zones, point trop petites pour être rentables, point trop vastes pour ne pas reconstruire les privilèges.

Cette harmonie sociale, mesurée à l'échelle d'une famille, présente le danger de se mal adapter aux techniques modernes. Elle devra donc s'assortir d'un réseau coopératif dense et bien outillé, dont la texture juridique et pratique soit aussi proche que possible des traditions communautaires propres à la population musulmane.

La mise en place d'un vaste réseau de coopératives d'approvisionnement, de conditionnement, de stockage, de vente, d'utilisation de matériel, d'élevage, de traitement des récoltes, sup-

pose des avances considérables de crédits et des techniciens. Qu'il faille l'entreprendre sans plus de délai ne se discute même pas.

Les conditions juridiques une fois définies, la mise en valeur des terres devrait être entreprise. L'équipement foncier de l'Algérie repose sur deux pivots, la défense et la restauration des sols d'une part, l'hydraulique agricole d'autre part.

Il faut se souvenir que l'érosion dénuée 40.000 hectares de terre arable par an, équivalant cent millions de mètres cubes de terre. Cinq millions d'hectares sont justiciables de travaux de défense et de restauration ; un million est à traiter d'extrême urgence.

Si la population continue à croître, si on ne lutte pas victorieusement contre l'érosion, dans cinquante ans la surface de terre arable sera réduite à 22 ares par habitant, un peu moins d'un quart de la surface indispensable pour assurer l'alimentation humaine.

M. Paul Reynaud, président de la commission des finances.
Très juste !

M. Camille Bégué. Alors, si telle est la politique que l'on suit dans le domaine de l'alimentation, que l'on intègre ou que l'on fédère l'Algérie je me demande quelle importance pourra revêtir la solution politique. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Entre 1946 et 1953, cent mille hectares ont été mis en défense ou en restauration, soit environ 14.000 hectares par an. L'ouvrage, à ce rythme, est pratiquement inutile puisque l'érosion nous bat de 26.000 hectares par an. Il faudrait traiter 106.000 hectares chaque année, ce qui suppose un matériel spécialisé et un investissement de 5 milliards annuels aux prix de 1956.

La participation des Musulmans pourrait, paraît-il, être évaluée à 30 ou 35 p. 100. J'estime que cette proportion est extrêmement lourde et que, si nous voulons effectuer un travail utile et rapide, il faudra très probablement l'abaisser et prendre davantage sur nos épaules. Mais la métropole doit bien savoir, car il serait vain et dangereux de nous bercer ici d'illusions, que si elle veut conserver l'Algérie elle doit tenir son économie à bout de bras pendant des années encore. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En matière d'hydraulique se pose aussi la question des avances nécessaires aux cultivateurs pour adapter leurs spéculations aux services que l'irrigation leur offre. Il convient ensuite d'entretenir les barrages, de les parachever, d'exécuter ceux qui sont prévus. Il faudrait procéder immédiatement à une vingtaine de milliards de travaux. Des considérations diverses prétendent justifier les lenteurs qui ont été jusqu'à présent enregistrées. Il ne s'agit pas d'attendre que la mise en valeur des périmètres s'effectue spontanément grâce à un déterminisme interne. Les événements ont prouvé qu'en certains domaines ils n'admettent pas que l'on attende.

La mise en valeur par le plein emploi de l'eau captée, il appartient à l'autorité publique de la provoquer et de la précipiter. Les moyens sont connus, il n'est que de les appliquer.

Pour que les résultats se manifestent avec éclat, du temps est nécessaire ; mais une volonté ferme et pressée qui s'inscrirait dans le terrain entraînerait l'espérance et apaise les soubresauts dévastateurs.

Demandons donc qu'elle s'exprime dans le budget qui sera soumis au Parlement. Un million d'hectares à irriguer, des travaux de petite hydraulique à multiplier, des puits à forer, notamment sur les terrains de parcours, la lutte contre les eaux nuisibles, voilà, très brièvement esquissé, un programme d'hydraulique qui demande des années, beaucoup d'hommes, beaucoup d'argent, beaucoup d'efforts et de ferme volonté.

Le plan de 1952 proposait 39 milliards d'investissements en quatre ans. Les conclusions du ministère de l'Algérie arrêtées en mars 1958 conseillaient de consacrer 175 milliards sur dix ans à l'hydraulique. Cette évaluation paraît encore inférieure aux exigences de la réalité.

La restauration de la forêt, liée, d'ailleurs, à la politique de défense des sols et à la politique de l'eau, s'impose au rythme de 20.000 hectares par an. Voilà de l'emploi immédiat pour la main-d'œuvre et une assurance pour l'avenir.

Les techniques des cultures ont besoin elles-mêmes d'être plus adaptées, plus nuancées, dirai-je, et surtout enseignées. Sans entrer dans le détail fastidieux des méthodes, je me permets d'appeler l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur le caractère urgent d'une étude systématique tendant à établir la capacité de production, des sols, les éléments nutritifs à la disposition des récoltes, les éléments nutritifs laissés dans le sol par les récoltes sous le climat algérien, le coefficient d'utilisation par les différentes cultures des éléments fertilisants.

Autant que, d'argent, le chantier Algérie a besoin d'hommes. Les techniciens européens doivent s'y transporter en grand nombre et y travailler, et l'approuve, après M. le Premier

ministre, l'idée d'instaurer un service civil en Algérie, qui exigerait des Français qu'ils apportent toute leur aide aux peuples qui en ont besoin au-delà de la Méditerranée.

Mais ce sont les Musulmans eux-mêmes qui doivent bâtir leur province. (Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et au centre droit.)

Tout progrès technique suppose, au sens le plus large du terme, une main-d'œuvre professionnellement qualifiée, intellectuellement formée.

Les écoles d'agriculture sont, à ce jour, insuffisantes et mal adaptées. Appeler grand programme celui qui permet de former quelques dizaines d'apprentis dans les domaines de l'artisanat, de l'agriculture, de l'arboriculture est abusif. L'œuvre d'enseignement doit être relancée sur des bases entièrement renouvelées. Nous devons entreprendre la scolarisation générale et complète de la population algérienne. Dans chaque école primaire, une formation professionnelle élémentaire doit être dispensée, capable de créer ce que j'appellerais les réflexes de base.

Des centres de formation professionnelle accélérée doivent être créés pour les adultes et, à l'école même, une propagande intensive et une sélection pour les écoles régionales d'agriculture doivent être méthodiquement conduites.

L'enseignement doit être gratuit, essentiellement préoccupé modestement de former des moniteurs et des conseillers agricoles.

Ainsi, le peuple d'Algérie deviendra non seulement un peuple de travailleurs, mais aussi un peuple de consommateurs, un peuple tout court.

Si nous considérons les chiffres, la rénovation et la conversion de l'agriculture coûteraient, selon les experts de l'ancien ministère de l'Algérie, 613.700 millions de francs en dix ans. J'admire la précision du chiffre, auquel il ne manque que les centimes, un peu comme il ne manquait que les boutons de gêtres à l'armée de Napoléon III.

Personnellement, je m'étais livré à un calcul nul, durant l'année 1957, m'avait conduit à une prévision de 150 milliards de francs par an pendant dix ans. Vous voyez, mes chers collègues, que le budget soumis à votre examen, s'il est tenu compte des exigences réelles, ne risque pas d'être vide.

Les chiffres sont énormes, s'épouvantera-t-on. Mais le total des investissements industriels et agricoles n'atteint pas, pour dix ans, celui du budget métropolitain pour une seule année. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

La dépense est rentable, on l'a démontré. Et puis, il faut savoir ce que l'on veut.

M. Marc Lauriol. Parfaitement !

M. Camille Bégou. Voulons-nous conserver l'Algérie à la France et la France à l'Algérie ? Alors, prenons-en les moyens. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Voulons-nous démontrer que nous sommes en mesure d'engager une politique de progrès en faveur des peuples sous-équipés, gagner ainsi l'audience du monde ? Alors commençons notre démonstration sur notre propre sol, c'est-à-dire sur le sol d'Algérie. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

L'Algérie terre nouvelle, avez-vous dit, monsieur le Premier ministre. Cette terre nouvelle est une terre française, et une terre française ne peut être que la terre des hommes.

L'union pour la nouvelle République vous fait confiance, c'est-à-dire qu'elle se fait confiance à elle-même (Rires et exclamations sur plusieurs bancs) — il n'en a pas toujours été ainsi, mes chers collègues, et vous le savez bien — pour engager et conduire fermement cette politique, nouvelle dont vous avez déclaré que, si elle avait été entamée depuis quarante ans, la rébellion n'aurait pas pu voir le jour (Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite), pour engager fermement, dis-je, une politique de solidarité efficace, concrète, en faveur de la population algérienne, pour inscrire dans les décisions et dans les actes l'humanisme qui inspire le discours de Constantine, pour que la France se montre fraternellement présente aux fellahs d'Algérie que j'ai appris à aimer parce que leur terre est semblable à ma terre, parce que leur peine est la peine qui fut celle de mon père, parce qu'enfin et surtout il s'agit de les regarder, comme le Bédouin solitaire perdu dans les sables regardé l'aviateur, pour constater qu'ils sont des hommes comme nous. (Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, je sais que la grande majorité de cette Assemblée a sur le problème de l'Algérie une position...

M. Henri Caillemer. Française ! (Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite. — Protestations sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. Waldeck Rochet. ... très différente de la nôtre. Je voudrais néanmoins me permettre d'exposer notre position...

Sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite. Russe !

M. Waldeck Rochet. ... qui est celle d'un grand nombre de Français. (Interruptions sur plusieurs bancs au centre droit.)

Depuis que dure ce dramatique conflit, plusieurs débats se sont déroulés dans cette enceinte. Chaque fois s'est posée la question du choix entre deux politiques : ou bien la poursuite de la pacification avec, comme premier objectif, l'écrasement militaire de l'adversaire, ou bien la recherche d'un règlement par voie de négociations.

Jusqu'à présent les différents gouvernements qui se sont succédé au pouvoir ont rejeté la deuxième solution, celle de la négociation...

M. Djilali Kaddari. Et avec qui faut-il négocier, monsieur Waldeck Rochet ?

M. Waldeck Rochet. ... parce qu'ils considèrent que la pacification militaire est la condition préalable à toute solution du problème algérien.

De la déclaration de M. le Premier ministre, il ressort que le gouvernement actuel s'en tient essentiellement à cette position, ce qui annonce, à notre avis, une prolongation du conflit.

M. le Premier ministre. Que les pays communistes aident moins le F. L. N. et ils avanceront ainsi l'heure de la paix. (Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.)

M. Waldeck Rochet. Je ne répondrai pas aux diversions...

M. le Premier ministre. Parce que vous ne le pouvez pas !

M. Waldeck Rochet. ... parce que je suis à cette tribune pour exposer notre position...

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Le point de vue russe. A Moscou !

M. Waldeck Rochet. ... et non pas la vôtre !

M. Ahmed Djebbour. Vous n'avez pas dit cela en 1945 lorsque l'un des vôtres, Tillon, a fait écraser 45.000 musulmans dans les seuls arrondissements de Sétif et de Guelma.

M. Waldeck Rochet. Je rappelle cependant qu'à la suite de l'accession du général de Gaulle au pouvoir, nombreux ont été les Français qui pensaient qu'une solution interviendrait dans des délais relativement proches.

M. Michel Habib-Deloncle. Vous n'avez pas poussé à la roue !

M. Waldeck Rochet. Certaines déclarations retentissantes faites à différents moments tendaient d'ailleurs à entretenir cet espoir.

Le 5 décembre, à Touggourt, le général de Gaulle déclarait que la page des combats était tournée. Plus récemment, à Bourges, il a dit que le jour est en vue où l'Algérie sera pacifiée, ce qu'il a encore répété sous une autre forme dimanche dernier à Saint-Etienne.

Malheureusement, les faits ne correspondent pas à l'optimisme des discours officiels. Le commandement militaire lui-même annonçait dernièrement que, pour les opérations qui se sont déroulées dans la dernière semaine de mai, on comptait plus de mille morts, dont 59 soldats français. (Interruptions à gauche et au centre.)

M. Michel Habib-Deloncle. Cela vous réjouit !

M. Waldeck Rochet. Le fait que le temps du service militaire ait été porté à 28 mois et l'annonce par M. le Premier ministre qu'un effort particulier sera nécessaire l'an prochain à cause des classes creuses, soulignent également que la page des combats est malheureusement loin d'être tournée.

Je le sais bien, ceux qui soutiennent qu'une solution militaire serait plus ou moins proche avancent certains arguments. Ils parlent de la fatigue, de l'épuisement de l'adversaire, et ils affirment que l'année du F. L. N. n'a plus d'appui parmi les populations algériennes. (Interruptions au centre et à droite.) Ce sont déjà les arguments qui étaient utilisés naguère lorsque M. Lacoste parlait du dernier quart d'heure.

Mais depuis, malheureusement, les combats se sont poursuivis, et nous remarquons qu'à défaut de la négociation, d'un cessez-le-feu, ils ne se prolongent. Car enfin, si la situation

était tellement améliorée, comment expliquer que, pour séparer les groupes de l'armée du F. L. N. des populations civiles, l'armée française ait été amenée à créer ces centres de regroupement et se trouvent parqués, dans des conditions dramatiques, un million de femmes, d'enfants et d'hommes ?

N'est-ce pas la preuve que la véritable solution ne peut être qu'une solution politique ? D'ailleurs, que le problème algérien ne puisse être réglé par les armes, le général de Gaulle lui-même l'a reconnu, notamment dans des déclarations qui ont été reproduites par l'*Echo d'Oran*. Parlant du drame algérien, le général de Gaulle a tout d'abord dit qu'une solution heureuse ne peut être trouvée que dans une évolution totale de ce pays. Il a ensuite ajouté que, si cette évolution échouait, même si la pacification était définitive l'Algérie serait rapidement perdue pour nous, car à la première occasion elle se soulèverait à nouveau et, cette fois, il n'y aurait plus de solution.

Le général de Gaulle n'a pas précisé, il est vrai, de quelle évolution il s'agit, ni dans quels délais et surtout par quel moyen l'obtenir. Or, c'est là, à notre avis, que réside toute la question. A notre sens, la seule évolution qui permette d'entrevoir une issue heureuse pour la France comme pour l'Algérie (*Interruptions au centre et à gauche*), c'est la création rapide de conditions permettant d'établir une coopération réelle, parce que librement consentie, entre la masse du peuple algérien et la France.

Une voix au centre droit. Le peuple algérien est ici.

M. Waldeck Rochet. Mais pour que se réalisent de telles conditions, nous croyons, c'est notre opinion que nous exprimons...

Sur plusieurs bancs à gauche et au centre. Celle de Moscou ! Celle de Khrouchtchev !

M. Waldeck Rochet. ... qu'il faut d'abord mettre fin à la guerre et faire la paix, ce qui exige à notre avis des négociations. (*Nouvelles interruptions au centre et à gauche.*)

M. Michel Habib-Dejoncès. Négociez donc avec les Hongrois.

M. Waldeck Rochet. L'expérience montre, en effet, que la guerre provoque inévitablement un cortège de misère, de souffrances, de méfiance et de haine (*Vives exclamations à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite*)...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Comme à Budapest !

M. Guy Jarrosson. C'est votre complicité avec la rébellion qui prolonge la guerre !

M. Waldeck Rochet. ... qui constituent autant d'obstacles à une coopération réelle fondée sur la confiance.

M. Ahmed Djebbour. La collusion du F. L. N. avec le parti communiste est bien connue !

M. Waldeck Rochet. Les faits contenus dans le rapport sur les centres de regroupement, transmis à M. Delouvrier, sont à cet égard édifiants. D'après ce rapport, les populations qui se trouvent dans ces camps, créés par l'autorité militaire, peuvent être déplacées sur ordre, du seul fait que la stratégie militaire ne s'accommode pas de leur présence.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Allez donc voir ce qui se passe en Sibérie.

M. Waldeck Rochet. On indiqua dans ce document que, lorsque le regroupement atteint mille personnes, il y meurt à peu près un enfant tous les deux jours, ce qui représente une moyenne effrayante.

Sur de nombreux bancs. C'est faux !

À droite. Crochet !

M. René Moatti. Waldeck... crochet ! (*Rires.*)

M. Waldeck Rochet. Une telle situation fait dire aux enquêteurs que, par suite de la nécessité de la pacification, un million d'hommes, de femmes et d'enfants sont pratiquement menacés de famine.

M. Ahmed Djebbour. Et à Budapest, que se passait-il ?

M. Waldeck Rochet. Un million sur une population de huit millions d'âmes ; si l'on transpose cette proportion à la France, cela équivaudrait à cinq millions de Français pratiquement menacés de famine. (*Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

On nous dit que la démocratie existe déjà en Algérie.

M. Ahmed Djebbour. Et en Hongrie ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Parlez-nous des envois d'armes !

M. Waldeck Rochet. Eh bien ! mesdames, messieurs, je crois qu'il suffit d'évoquer des faits aussi douteux que ceux dont je viens de parler pour comprendre que, tant que durera la guerre, on ne pourra pas parler réellement de démocratie en Algérie ni annoncer une évolution vraiment favorable à une coopération franche, loyale, entre la masse du peuple algérien et la France.

En dépit des affirmations contraires, ce ne sont pas, pensons-nous, les élections faites sous le contrôle de l'armée qui peuvent donner le change. (*Rires.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous préférez le contrôle de l'armée russe !

M. Ahmed Djebbour. Notre présence ici est la preuve que les élections ont été libres en Algérie.

M. Mourad Kaouah. Monsieur Waldeck Rochet, me permettez-vous de vous interrompre ?

Plusieurs députés au centre. Un Musulman demande à vous répondre, monsieur Waldeck Rochet.

M. Waldeck Rochet. J'utilise le temps de parole qui m'est imparti pour exposer mon opinion et celle de mes amis. (*Exclamations à gauche, au centre et à droite. — Bruit de pupitres.*)

M. le président. L'orateur refuse d'être interrompu. (*Vives protestations et clapotements de pupitres sur de nombreux bancs. Plusieurs députés se lèvent et applaudissent M. Kaouah qui quitte son banc et invite ses collègues à le suivre ; un grand nombre de députés siègent à gauche, au centre, au centre droit et à droite quittent la salle des séances. Bruit.*)

M. le président. Si l'Assemblée désire évacuer l'hémicycle, je la prie de le faire en silence. (*Sourires.*)

J'invite M. Waldeck Rochet à poursuivre son exposé.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il a peur d'écouter un Algérien. Que fait-il de la courtoisie et de la loyauté ? Qu'il aille donc à Moscou !

M. Michel Habib-Dejoncès. L'orateur ne pourrait-il être invité à respecter son temps de parole ?

M. Waldeck Rochet. J'utilise le temps qui m'est imparti pour expliquer notre position. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Apprenez donc à parler le russe !

M. Waldeck Rochet. Chacun a la possibilité de se faire inscrire dans ce débat.

M. le Premier ministre nous a expliqué que, dans le cadre du plan de Constantine, l'Algérie serait économiquement transformée et que, dès maintenant, des mesures financières sont prévues pour aider les industriels à installer des usines, ce qui permettra de donner du travail aux Algériens qui n'en ont pas.

M. Abdallah Tehib. La misère, c'est vous qui en êtes la cause.

M. Waldeck Rochet. Mais il est douteux que de tels projets puissent être réalisés tant que durera la guerre.

M. Jean-Baptiste Biaggi. C'est vous qui entretenez la guerre !

M. Waldeck Rochet. J'ajoute que le problème algérien n'est pas seulement un problème d'ordre économique et social, mais qu'il est aussi et surtout un problème d'ordre politique.

M. Ahmed Djebbour. Il ne sera jamais soviétique !

M. Waldeck Rochet. C'est avant tout pour le droit à l'existence nationale que luttent tous les peuples, y compris le peuple algérien.

M. Philippe Vayron. Et le peuple hongrois !

M. Waldeck Rochet. Pour une évolution favorable des rapports entre la France et l'Algérie..

M. Mourad Kaouah. Parlez plutôt de Moscou. Que savez-vous du problème algérien ? Vous n'avez jamais mis les pieds en Algérie.

M. Waldeck Rochet. ... Il faut négocier avec les représentants qualifiés du peuple algérien, sans aucune exclusive, et compris avec les représentants de ceux qui se ballent...

- M. Michel Habib-Deflonie.** Et aussi avec les députés français !
- M. Waldeck Rochet.** ... et ce afin d'obtenir le cessez-le-feu et l'établissement de rapports nouveaux entre la France et l'Algérie fondés sur le libre consentement et l'égalité des droits.
- M. René Vinciguerra.** Que faites-vous de la Constitution ?
- M. Waldeck Rochet.** Lorsque nous parlons de règlement pacifique, certains proclament que c'est la voie de l'abandon et du défaitisme.
- Elh bien! mesdames, messieurs, nous avons la conviction que c'est, au contraire, le refus systématique de toute négociation qui risque de faire tout perdre à la France. Nous avons la conviction que la recherche d'une solution pacifique...
- M. Pierre Baudie.** Avec qui ?
- M. Waldeck Rochet.** ... répond à l'intérêt bien compris...
- M. Jean-Baptiste Biaggi.** De la Russie !
- M. Waldeck Rochet.** ... de la France, à ses intérêts légitimes en Afrique du Nord, à son rayonnement, à son autorité internationale.
- M. Abdallah Tebib.** Parlez-nous de Maillat.
- M. Waldeck Rochet.** Car il n'est pas vrai que la négociation signifie l'abandon ou la fin de l'influence française en Afrique du Nord.
- M. Jean-Baptiste Biaggi.** On l'a vu en Tunisie.
- M. Waldeck Rochet.** Nous avons toujours dit que dans la recherche de ce règlement pacifique, il fallait tenir compte du fait qu'il y a en Algérie, non seulement des gros cotons, mais une population française nombreuse, dont la collaboration avec les populations musulmanes est une nécessité. Nous n'avons cessé de dire que la France et l'Algérie, en raison même de leurs intérêts communs, ont de multiples et énormes avantages à tirer d'une coopération étroite dans tous les domaines, économique, technique, commercial, culturel et politique, y compris par conséquent pour l'exploitation en commun, avec les pays d'Afrique du Nord intéressés, du pétrole du Sahara.
- M. Ahmed Djebbour.** Voilà ce qui vous intéresse.
- M. Waldeck Rochet.** Mais comment parvenir à cette coopération, fondée sur le libre consentement et l'intérêt commun, si l'on poursuit la guerre ? C'est évidemment chose impossible.
- M. Mourad Kaouah.** Allez à Moscou !
- M. Waldeck Rochet.** Or, la politique du Gouvernement actuel...
- M. Guy Jarrosson.** Ce n'est heureusement pas la vôtre !
- M. Waldeck Rochet.** ...c'est avant tout l'intensification de la pacification militaire, c'est-à-dire la guerre, à l'exclusion de toute négociation politique, y compris quand celle-ci est proposée sans le préalable de l'indépendance.
- Dés lors, les divergences qui se manifestent entre le Gouvernement et certains députés d'Algérie qui estiment que le Gouvernement ne va pas assez loin et assez vite dans la voie de l'intégration sont, somme toute, secondaires. En effet, à ceux qui crient le plus fort « Intégration », le général de Gaulle et M. le Premier ministre répondent : « Nous ne prononçons pas le mot « intégration » comme vous, mais nous la réalisons dans les faits ».
- M. Ahmed Djebbour.** Parfaitement !
- M. Waldeck Rochet.** Alors, de quel vous plaignez-vous ? De fait, les projets de loi qui sont soumis à notre Assemblée vont dans le sens de l'intégration.
- M. Ahmed Djebbour.** Mais vous êtes contre.
- M. Waldeck Rochet.** En réalité, les divergences entre le Gouvernement et les extrémistes de l'intégration portent seulement sur les méthodes ou, plus exactement, pour reprendre l'expression de M. le Premier ministre, sur « la formule d'administration à implanter en Algérie par la pacification et après la pacification militaire ».
- Les uns voudraient, semble-t-il, que le vieux système colonialiste, qui est dépassé, c'est-à-dire « l'Algérie de papa », soit maintenu.
- M. Guy Jarrosson.** Vous, ce que vous voulez, c'est « l'Algérie de coco » ! (Rires.)
- M. Waldeck Rochet.** Les autres, parce qu'ils considèrent que cela n'est pas possible, pensent que, pour amener le peuple
- algérien à renoncer à la lutte pour l'indépendance, il faut rechercher une formule d'administration, de domination plus moderne, c'est-à-dire une sorte de colonialisme rénové donnant la possibilité aux grandes sociétés capitalistes d'investir leurs capitaux et de mettre en valeur les richesses de l'Algérie et le pétrole du Sahara.
- Sans doute, cette dernière politique peut paraître plus labile que l'autre, que celle que préconise M. Lagailarde, mais nous croyons qu'elle est néanmoins vouée à l'échec, et cela pour deux raisons essentielles.
- La première, parce que cette politique reste fondée sur l'intensification de la pacification militaire et le refus de la négociation, c'est-à-dire sur la guerre. La deuxième, parce que nous sommes parvenus à une époque où il n'est plus possible de refuser pendant longtemps à un peuple, quel qu'il soit, le droit à l'existence nationale, à l'indépendance. (Vives interruptions sur de nombreux bancs.)
- M. Guy Jarrosson.** Comme en Hongrie !
- Plusieurs voix. Budapest !
- M. Marcel Anthonioz.** C'est vraiment la meilleure de la journée !
- M. Ahmed Djebbour.** Parlez-nous plutôt des 45.000 personnes qui ont été tuées à Guelma pendant que vos amis étaient au gouvernement.
- M. Waldeck Rochet.** Nous croyons profondément que, dans l'intérêt même de la France, il faut mettre fin le plus rapidement possible au conflit...
- M. René Vinciguerra.** Que messieurs les assassins commencent !
- M. Waldeck Rochet.** ... qui coûte près de trois milliards par jour à notre pays.
- M. Michel Jacquet.** C'est vous qui le faites durer.
- M. Waldeck Rochet.** Et ce n'est pas la proposition de M. Biaggi, qui tend à mettre les partisans de la négociation en prison, qui nous fera changer d'avis. Elle montre tout simplement que la poursuite de la guerre en Algérie fait le jeu de ceux qui voudraient liquider les libertés et instaurer le fascisme en France. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Protestations sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)
- M. Jean-Marie Morisse.** Vous parlez de ce que vous connaissez bien.
- M. Waldeck Rochet.** En conclusion, parce que la politique du Gouvernement va à l'encontre d'un règlement pacifique, nous voterons contre ses projets. Et, avec ceux qui veulent la paix en Algérie, dans l'intérêt même de la France, nous agissons dans le pays pour que triomphe la négociation. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations sur de nombreux autres bancs.)
- M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.
- M. le Premier ministre.** Je ne peux pas laisser sans réponse les affirmations de l'orateur, pas plus que l'Assemblée ne peut laisser sans réponse la propagande du parti communiste. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)
- Nous entendons dire et répéter : Négociez, faites la paix en Algérie, sinon la guerre durera ! Mais ceux-là mêmes qui prennent cette attitude sont en réalité, aujourd'hui plus encore qu'autrefois, les complices de tous ceux qui, dans le monde, font durer la rébellion. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)
- Où se trouve aujourd'hui l'aldo principale, matérielle et politique, que la rébellion reçoit hors du territoire algérien ? Dans certains pays d'obédience communiste. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)
- Alors que, dans le monde méditerranéen, l'évolution de la politique française, notre volonté de pacification, notre effort de redressement économique et social lié à tout ce que l'armée et l'administration font depuis des mois, donnent à penser que, désormais, la victoire de la France sera celle de la liberté et du progrès, alors que, dans le monde occidental, les yeux s'ouvrent et qu'on sait de plus en plus que, seule, le progrès et la paix sont du côté de la France, d'où viennent les armes ? Où va-t-on chercher l'appui ? Les armes viennent pour la plus grande part, des pays d'obédience communiste, en Europe et en Asie. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)
- Où les dirigeants de la rébellion vont-ils chercher un appui ? En Chine. Et qui le leur donne ? Le Gouvernement communiste chinois. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il est une preuve encore plus nette — je tiens à le dire — de la liaison étroite entre les chefs de la rébellion et les dirigeants communistes dans le monde: c'est la campagne, à laquelle nous assistons, contre les centres de regroupement.

M. Waldeck Rochet. Parce qu'ils existent! (Exclamations au centre et à droite.)

Au centre. Et en Sibérie?

M. le Premier ministre. Les centres de regroupement, avec toutes les difficultés que cela comporte et que l'armée connaît mieux que quiconque, ont été rendus obligatoires par notre volonté, notre volonté nécessaire de libérer de la peur des populations isolées ou écartées. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) En essayant de libérer de la peur ces populations isolées, l'armée a porté, en même temps, un coup décisif à l'aide que, dans les montagnes, la rébellion trouvait ici et là, et quasiment toujours par la terreur.

Alors, les dirigeants de la rébellion — nous en avons la preuve — ont demandé que, dans le monde entier, les partis communistes lancent une campagne contre ces centres de regroupement, en raison des conséquences fatales qu'ils avaient pour leurs propres opérations. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Dans les semaines qui ont suivi cet appel des dirigeants de la rébellion, le parti communiste, en France, et d'autres partis communistes ou communistes à l'étranger, fidèles à ses consignes, ont lancé la campagne que nous savons, se fondant sur les difficultés des regroupements, mais ne parlant jamais des nécessités qui ont conduit à de tels centres. Cette preuve, venant s'ajouter à bien d'autres, démontre que désormais les dirigeants de la rébellion n'ont plus dans le monde qu'un seul appui, celui que leur donnent certains dirigeants communistes.

Il faut que nous le sachions, il faut que nous le disions au moment où, toute honte bue, les dirigeants communistes osent reprendre une campagne de négociation, eux qui sont complices directs de la prolongation de la guerre. (Applaudissements à gauche, au centre, à l'extrême gauche, sur divers bancs au centre et à droite.)

Cette collusion du parti communiste avec l'anti-France, je tiens à la souligner, non seulement au nom du Gouvernement actuel, mais en vérité au nom de tous les gouvernements qui, depuis quatre ans, ont dû faire face à de très lourdes responsabilités et à une situation qui s'aggravait à cause de l'action des dirigeants communistes de plusieurs pays étrangers, soutiens essentiels de la rébellion. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Fernand Grenier. Alors, le rapport Delouvrier est un rapport communiste?

Sur de nombreux bancs au centre et à droite. Dissolution!

M. le président. La parole est à Mme Devaud. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Mme Marcelle Devaud. Mon intervention, mesdames, messieurs, ne sera certes pas de nature à déchaîner les passions et j'ose espérer, au contraire, qu'elle créera parmi vous une certaine unanimité.

Ce n'est pas un problème nouveau que je veux aborder. M. le Premier ministre le sait mieux que quiconque, lui qui m'en a souvent, hélas! entendu traiter à la tribune d'une autre Assemblée. Ce n'est pas non plus un problème simple, car les carences dont nous avons fait preuve pendant de longues années en ont singulièrement aggravé les données et rendu plus difficile sa solution.

Je veux parler du problème que pose la présence des travailleurs algériens en France, de ces jeunes Français musulmans qui, souvent le long des rves et des chemins de nos villes et de nos villages, errent désespérément à la recherche d'un travail et d'un abri. Ces hommes, jeunes et vieux, vous les avez rencontrés et vous vous êtes aussitôt dit en vous-mêmes qu'il fallait tenter quelque chose pour eux.

Ce « quelque chose », des organisations privées l'ont entrepris depuis quelques années, tout comme certains administrations locales, aussi soucieux de l'ordre public que de leur simple responsabilité humaine. Mais, sur le plan de l'Etat, l'appareil administratif fut long à s'ébranler et pour aboutir pleinement en ce domaine c'est à l'échelon national que l'effort peut être utilement entrepris.

Devant un auditoire aussi averti que le vôtre, je me garderai, dans le court laps de temps qui m'est imparti, de retracer toutes les données techniques du problème.

Au demeurant, il s'agit d'un problème fondamental, celui des rapports France-Algérie. Il a été, ces dernières années, souvent l'expression de ce que l'on a pu appeler la « clochardisation » de l'Algérie et c'est pourquoi il faut, monsieur le

Premier ministre, lui donner rapidement une solution concrète et efficace. Savez-vous, par exemple, mes chers collègues, que la plus grande part des salaires gagnés en métropole par les travailleurs algériens et qui retournent en Algérie constituent pour elle un revenu essentiel? Savez-vous — je me réfère à des statistiques quelque peu anciennes puisqu'elles précèdent la tragédie — que, dans certains communes comme celles de la Soummam en Petite Kabylie, le montant de ces salaires représente 80 p. 100 du revenu? C'est dire que s'ils venaient à manquer l'économie tout entière de l'Algérie risquerait momentanément d'être déséquilibrée.

Au cours d'une enquête que je menais, il y a quelques années, j'ai pu suivre pas à pas le travailleur dans sa grande aventure, depuis le lieu de départ jusqu'au lieu d'implantation. Je ne saurais dire combien cette enquête fut instructive. Elle me fit vivre les difficultés terribles rencontrées par cet homme, s'arrachant au milieu familial et communautaire du bled algérien pour se voir jeter en métropole brusquement, tout seul, dans un milieu où la nouveauté ressemblait à de l'hostilité. Aucune préparation qui pût faciliter son adaptation à ce nouveau milieu dont il ignorait le rythme trépidant, les cadences de travail toutes différentes certes de celles du Berger ou de l'agriculteur, les multiples complications administratives. Ces travailleurs, je les ai vus mal logés, contraints de se réfugier — je le constate encore dans la commune que j'administre — dans des hôtels meublés sordides et onéreux, dans des bidonvilles reconstitués où nous ne pouvons pas, non! où nous ne pouvons décidément plus les laisser! (Applaudissements à gauche, au centre, à droite.)

Un effort a été entrepris, je l'ai dit, essentiellement sur le plan privé, avec cependant les encouragements de l'Etat. Cet effort doit être intensifié, sur trois plans principaux, à savoir la qualification professionnelle, l'emploi, le logement.

En 1947, j'intervenais sur la situation des travailleurs algériens. C'était la première fois qu'un tel sujet était abordé et l'intervention parut étrange. On comptait à l'époque 120.000 travailleurs algériens dans la métropole. Il y en a actuellement plus de 120.000 dans la seule région parisienne et leur nombre dans l'ensemble de la France atteint environ 350.000. Le rythme des arrivées, après s'être ralenti, a repris sa cadence normale et, chaque année, un contingent supplémentaire d'une vingtaine de milliers d'hommes s'installe en France. Fait nouveau et psychologiquement intéressant, au moment où nous commençons à pallier les difficultés de logement des célibataires, des familles arrivent avec leur chef; on en compte actuellement 15.000 et leur présence pose le très difficile problème du logement ainsi que celui de la scolarisation des 50.000 jeunes de moins de seize ans qui sont maintenant installés en métropole.

Peut-on imaginer que l'on va continuer à laisser des familles dans l'abandon, à grouper dans des taudis infects? Certes, il est facile de souligner que de nombreuses familles françaises éprouvent de graves difficultés pour se loger et que, dès lors, il paraît inutile de faire un effort supplémentaire pour les familles musulmanes. Mais cet effort est, en quelque sorte, pour nous, l'accomplissement d'un engagement tacite et nous ne pouvons y faillir.

Peu de choses seraient nécessaires pour le mener à bien et une augmentation légère des crédits globaux accordés aux H. L. M. nous permettrait d'assurer un toit à la plupart de ces foyers. Elle permettrait du même coup de les inclure dans la communauté métropolitaine, ce brassage constituant le meilleur moyen de créer un climat de compréhension réciproque.

Je voudrais de la même manière que fût encouragé l'effort de certaines associations qui, construisant des logements pour les célibataires, cherchent aussi à faire reculer ces sortes de ghettos — milieu de fermentations si dangereuses pour la paix sociale — édifient des locaux d'habitation à la fois pour la main-d'œuvre algérienne et pour les autres travailleurs, permettent cette interprétation qui est assurément la source de la vraie tolérance. (Applaudissements à gauche et au centre.)

En résumé donc, une suggestion pratique en ce qui concerne le logement: accordez-nous, de grâce, une légère augmentation — 1 p. 100 — des crédits globaux alloués aux H. L. M. et nous pourrions réussir à loger toutes les familles musulmanes actuellement en métropole.

Pour ce qui a trait à la scolarisation, celle des tout jeunes ne pose pas de problème: elle se fait dans les écoles et l'affaire est réglée très simplement. Reste le problème de la scolarisation des jeunes de plus de quatorze ans, de la formation des adolescents qui arrivent sans cesse et qu'il nous faut immédiatement adapter à la vie de travail de la métropole. Cette question est importante et n'a encore reçu aucune véritable solution.

Il n'en est pas de même de la formation professionnelle des adultes. On s'y est déjà beaucoup attaché. Malheureusement,

bien peu de centres ont compris la nécessité de la « préformation », c'est-à-dire de l'adaptation au rythme de la vie moderne des grandes villes industrielles, de l'adaptation à la cadence du travail dans nos usines, de l'éducation en matière d'alimentation, de loisirs, de relations humaines.

Le troisième problème est celui de l'emploi.

Tout travailleur hautement qualifié est, certes, assuré de trouver un emploi dans les plus brefs délais. Hélas ! tous ceux qui arrivent en France ne sont pas qualifiés et ceux qui acquièrent une certaine qualification dans nos centres de formation professionnelle accélérée demeurent une toute petite minorité.

Seule, cependant, cette formation professionnelle engendre la stabilité dans l'emploi et la possibilité de vivre une vie normale. Seule, elle permet au travailleur algérien d'être protégé contre la concurrence étrangère.

Certes, je ne fais pas ici de xénophobie, mais il est des cas où charité bien ordonnée commence par soi-même et nous nous devons d'assurer en priorité le travail et la vie quotidienne de tous nos amis d'Algérie. (Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit.)

Or, si le marché du travail est calme, certains secteurs de l'économie présentent actuellement des goulots d'étranglement; pour les travaux hautement qualifiés de la construction, nous sommes tenus de faire venir de l'étranger une importante main-d'œuvre. Nous voyons — j'en ai eu la preuve — qualifiés hautement des travailleurs algériens pour ces travaux et assurer ainsi des débouchés intéressants à un grand nombre d'entre eux.

Notre politique d'immigration doit tenir compte de ce facteur et les prévisions relatives aux contingents devraient être établies chaque année en fonction de l'apport algérien.

Telles sont les brèves remarques que je tenais à faire.

Je ne veux pas, mesdames, messieurs, retenir davantage votre attention. Si je suis intervenue dans ce débat, c'est parce que j'ai cru nécessaire en cette heure de vérité de voir évoquer devant vous un des points les plus importants des relations entre la métropole et l'Algérie.

Peut-être estimera-t-on que c'était là un problème mineur s'insérant mal dans le grand d'état qui nous réunit aujourd'hui ? Encore qu'il n'y ait point de problèmes mineurs lorsqu'il s'agit de problèmes humains (Très bien ! très bien !), je suis profondément persuadée que la trame du drame algérien est faite de la juxtaposition de multiples problèmes en apparence secondaires que, au cours de ces dernières décades, on n'a voulu (Applaudissements à gauche, au centre et au centre droit), ou on n'a su ni régler, ni poser, ni même, peut-être, apercevoir.

J'ai pensé aussi, monsieur le Premier ministre, que vous auriez m'eût-elle. Je ne puis oublier, en effet, avec quelle compréhension vous me soutenez jadis; lorsque je défendis au Sénat, quelques semaines avant que le général de Gaulle ne les leur accordât, les droits politiques de nos sœurs algériennes. Et ne puis-je trouver, aujourd'hui, une zélante approbation de cette intervention d'alors, dans la présence à vos côtés, de l'une d'entre elles que vous avez tenu à choisir comme seule collaboratrice (Vifs applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite), dans la présence aussi, sur les bancs de l'Assemblée, de deux collègues musulmanes dont la sympathie personnelle attire notre amitié. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si la situation présente appelle peut-être des solutions politiques, ces problèmes humains en sont dépendants et le véritable fondement; de leur solution dépend en partie le sort de l'Algérie.

Peur moi, qui appartiens aux deux rives de la Méditerranée, — puisque née en Algérie dans le tumultueux Constantinople et élue d'une hanlie parisienne, refuge de nombreux travailleurs algériens — j'aurais eu mauvaise conscience si je n'avais apporté ce témoignage de simple humanité car, en définitive, rien de ce qui est humain ne saurait être étranger à la politique française. (Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche, au centre droit et à droite.)

M. le Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Je désire répondre immédiatement à Mme Devaud.

L'installation en métropole de travailleurs algériens pose, en effet, des problèmes sociaux, dont, pendant trop longtemps, l'Etat s'est désintéressé. Je dis: l'Etat, car il ne faut pas oublier que bien des municipalités se sont préoccupées du logement et de l'aide sociale aux travailleurs musulmans avant qu'à l'échelon central Gouvernement et administration aient pris une exacte conscience de la gravité de ces deux problèmes. J'ajoute — certains députés le savent mieux que personne — que nombreux sont les associations qui ont également, à côté des municipalités, tenté un effort. Les mesures principales en la

matière découlent d'une ordonnance promulguée par le gouvernement qui présidait le général de Gaulle et qui a créé un fonds d'action sociale. Ce fonds, uniquement destiné aux travailleurs algériens en métropole, disposera cette année de près de 4 milliards de francs, dont 1 milliard et demi pour les travailleurs en métropole et 2 milliards et demi pour leurs familles résidées en Algérie.

D'autre part, une société d'économie mixte, que préside votre collègue M. Claudius-Petit, s'est spécialisée dans la construction d'habitations à loyer modéré pour les seuls travailleurs musulmans. Le budget de 1960 permettra d'accorder à cette société un crédit d'environ 700 millions.

A ces sommes s'ajoutera l'effort accompli par les municipalités ainsi que par les associations que l'Etat aidera, en faveur des foyers de célibataires comme il en existe déjà dans certaines villes. J'ai pu en visiter récemment un spécimen fort bien tenu à Marseille.

Il n'est pas douteux qu'un problème important de crédits se pose en ce domaine. Au fur et à mesure que le nombre des travailleurs algériens augmente et que leur intérêt, ainsi que, j'ose le dire, l'intérêt collectif, veut qu'ils fassent venir leur famille en métropole, les exigences budgétaires seront de plus en plus impérieuses.

Je tiens à dire à Mme Devaud comme à l'Assemblée nationale que, dans l'ensemble des préoccupations que pose la présence des Algériens en métropole, celles relatives à l'aide sociale et au logement ont pris désormais, à l'échelon gouvernemental, une très grande importance. (Applaudissements à gauche, au centre, au centre gauche et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Fréville.

M. Henri Fréville. Mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine émotion qu'un nouveau parlementaire monte à cette tribune, mais je désire exprimer simplement les réflexions que m'ont suggérées, d'une part l'audition de M. le Premier ministre, jeudi dernier, d'autre part la lecture à tête reposée de son discours.

Monsieur le Premier ministre, quelle heureuse constatation m'a permis cette lecture ! Pour la première fois, un chef de gouvernement proclame dans cette enceinte que les choses eussent été différentes si, depuis quelques dizaines d'années, l'on avait eu le courage de prendre en Algérie des mesures énergiques et des mesures humaines.

Et je ne puis point séparer cette addition des propos tenus autrefois par un homme, encore vivant, que j'ai beaucoup aimé et dont j'ai tenté de mettre, à ma manière, les paroles en pratique depuis quelque vingt-cinq ans: M. Maurice Violette. (Applaudissements au centre gauche, au centre droit et sur divers bancs à l'extrême gauche.)

Les propos que vous avez tenus ici, monsieur le Premier ministre, ont en quelque sorte le même son que certaines déclarations faites par Maurice Violette en 1927 devant les délégations algériennes. Ils ont le même son que le rapport magistral qu'il crut de son devoir d'écrire et de publier en 1931, déçu qu'il était des manifestations qui s'étaient déroulées à l'occasion du centenaire de la conquête de l'Algérie, manifestations qui ne s'accompagnaient point des réformes qu'il avait depuis longtemps souhaitées.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Premier ministre, je vous avoue que j'ai été extrêmement sensible à la clarté de vos déclarations, à la pureté du texte, à la précision juridique et littéraire des expressions: cela a son prix dans le moment présent.

Vous nous avez donné des assurances quant au comportement du Gouvernement dans les heures présentes et apporté un réconfort en précisant la politique que vous entendez mener dans un avenir proche et plus lointain.

D'abord, ce fut l'affirmation de la légitimité française dans son contexte juridique et historique. Il était nécessaire que cela fût dit.

Puis, ce fut l'affirmation de l'existence indissoluble d'une communauté franco-musulmane. De cela aussi il est nécessaire de prendre acte.

Ce fut encore l'affirmation de la volonté du Gouvernement de protéger la communauté européenne d'Algérie; mais vous y avez ajouté — je cite vos propos — la volonté « de protéger notre Sahara, avenir de l'Algérie et avenir de la France, notre possession, notre invention, notre travail ».

Monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas voulu dire: « notre propriété » et je reconnais ici le juriste. Une « possession », c'est une chose dont on use sans discuter de son origine, mais en indiquant ce que l'on entend faire. « Notre invention », ce sont les efforts conjugués, constants, multiples de tous nos techniciens, de tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont apporté leur concours à cette richesse qui tous les jours s'affirme et se multiplie. « Notre travail », c'est l'affirmation de la volonté nationale unanime de mener à son terme l'œuvre entreprise.

Pour tout cela, nous tenons à vous remercier. Mais votre définition n'était pas suffisante. Vous avez ajouté qu'une autre forme, une forme nouvelle de légitimité devait confirmer la précédente.

« Notre vraie légitimité — avez-vous dit — dépendra du développement économique, de la promotion sociale et de l'égalité politique. »

Il importait, de mon sens, qu'une telle déclaration fût faite, car elle marque un changement, un tournant en ce qui concerne les affirmations traditionnelles des gouvernements sur les droits de la France à détenir des territoires et à les exploiter. (*Applaudissements au centre gauche.*)

Ces explications données sur le fond général se sont accompagnées d'un exposé bref mais précis de l'objet des deux projets de loi qui tendent, l'un à soumettre le budget de l'Algérie au contrôle parlementaire, l'autre à instituer une identité des signes monétaires.

Vous avez tenu à préciser que ces textes n'avaient pas un caractère technique, mais qu'ils avaient une portée politique, et c'est bien ainsi que nous les entendons.

C'est donc l'exactitude même qui marquait vos propos. Je ne discuterai pas de ces textes en spécialiste des institutions, encore que je pourrais le faire: ce n'en est ni l'heure ni, même, le lieu. Pour le moment, il s'agit d'indiquer dans quelle direction nous voulons, mes amis et moi, nous engager. Je tiens à vous dire que, selon nous, la voie que vous avez choisie est bonne, comme sont bonnes également vos résolutions. Nous tenons à l'affirmer. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire pour le moment de discuter le détail de ce que vous désirez faire. Il importait, au contraire, que vous indiquiez la direction choisie et les méthodes adoptées pour parvenir au but que vous vous êtes fixé.

Ce que, pour ma part, je perçois dans votre exposé, c'est une vue objective des réalités, une appréciation exacte des faits économiques, humains et politiques, qui se traduisent dans ce qu'on a appelé le « plan de Constantine ».

Les grandes applications qu'on entend faire des Indications données par M. le Président de la République dans son discours de Constantine sont encore imprécises. Peut-être ne sommes-nous pas d'ailleurs entièrement d'accord sur tous les points. Néanmoins, le plan de Constantine constitue une entreprise immense et il nous intéresse en raison, non seulement de ses objectifs économiques, mais aussi de l'effort même qu'il demande. C'est grâce à cet effort, que nous acceptons, qu'il doit être demain bienfaisant. Cet effort sera le banc d'essai de la solidarité franco-algérienne.

Vous avez également tenu à dire que la scolarisation était pour vous essentielle. Dans ce domaine d'ailleurs, nous constatons que nous sommes déjà assez avancés.

La scolarisation est la condition du progrès économique, lui-même condition du progrès social et finalement de la démocratie politique.

Pour tout cela, monsieur le Premier ministre, je vous apporte un accord total et même sans nuance. Je vous souhaite donc bonne chance, mais courage aussi pour gouverner et réaliser vraiment l'idéal proposé.

Il vous faut pour cela être fort, être bon, être juste. Il vous faut faire face à la rébellion et la vaincre, et c'est chose difficile. Il vous faut châtier les assassins, mais il importe — et vous n'en vendrez pas au député, pas plus qu'à l'universitaire de le préciser — d'exiger de tous vos services un comportement conforme aux principes que vous-même et M. le Président de la République avez définis, conforme à nos traditions conformes à nos ambitions, c'est-à-dire qu'aucun excès d'aucune sorte dans les méthodes d'instruction ne puisse aboutir à l'arbitraire, et vous en conviendrez comme moi. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Vous serez d'accord aussi pour que nous fassions de l'Algérie nouvelle, en commun, notre chef-d'œuvre...

M. le Premier ministre. Très bien !

M. Henri Fréville. ...et quo nous ne nous bornions pas à faire de l'Algérie tout uniment une autre France.

Nous voulons réaliser autre chose; nous voulons faire l'Algérie nouvelle, humaine, évoluée socialement, équipée techniquement, et pour cela il importe que nous nous dépassions nous-mêmes. Il s'agit pour nous d'aller de l'avant sans passer par l'étape du nationalisme guerrier.

Il nous faut donc créer les conditions de notre réussite commune. Ici, au Parlement, et ailleurs; il convient d'associer les connaissances et les réactions des uns et des autres, qu'ils soient de droite ou de gauche, de confronter nos expériences, d'unir nos bonnes volontés.

Bien entendu, ces observations que je tenais à présenter ne sont qu'une indication d'intentions mais, dans le moment présent, nous pouvons rendre possible un grand rassemblement si nous voulons vraiment cesser de nous opposer, nous efforcer de nous comprendre et nous décider en commun à faire le grand effort de rapprochement nécessaire.

Mes chers collègues, quelles que soient nos idéologies, quelles que soient nos philosophies, quelles que soient nos religions, nous pouvons et devons essayer de réaliser tous ensemble une œuvre remarquable si nous cessons de dresser entre nous l'écran qui tous les jours nous sépare.

Je souhaite, pour ma part, que tous ensemble nous puissions faire en sorte de nous mieux comprendre pour nous mieux aimer et travailler de nouveau à faire de l'Algérie ce quelque chose où la plus belle France retrouve son vrai visage. (*Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Tardieu. (*Applaudissements à droite.*)

M. Julien Tardieu. Mes chers collègues, nous devons savoir gré au Gouvernement d'avoir ouvert ce débat sur l'Algérie par une déclaration qui projette quelque clarté sur les buts à atteindre dans le présent et dans l'avenir.

Aussi bien, n'ai-je point l'intention d'examiner en elles-mêmes les réformes financières ou budgétaires qui nous sont proposées, les considérant, pour ma part, comme une étape nécessaire vers ce tout que représente l'unité.

C'est sur le plan psychologique que j'entends me placer plus particulièrement en partant du fait que l'Algérie reste bien, dans les préoccupations des Français, le problème national numéro un.

Il l'est et à un tel degré que l'on ne saurait séparer le sort de la France de celui de l'Algérie. Les événements de mai 1958 n'ont-ils pas démontré jusqu'à l'évidence que l'unité de la nation et le régime républicain lui-même ne résisteraient pas à une telle séparation ?

Ainsi l'Algérie reste bien la chair de notre chair, suivant l'expression qui, il n'y a pas si longtemps, a retenti dans le cœur des Parisiens et les a rassemblés.

Reconnaissons, mes chers collègues, que nous revenons de loin. Et nous pouvons, avec le recul d'une année, mieux mesurer les risques mortels qu'ont fait enourir au pays le désordre de nos institutions et la carence de l'Etat.

Les conséquences peuvent se résumer d'un mot: notre faiblesse, cette faiblesse qui fut à l'origine de tous les maux qui s'abattirent sur nous.

Elle faisait, certes, piètre figure cette France bafouée, ridiculisée, abandonnée de ses alliés, traînée honteusement au banc du tribunal des nations, abandonnée même par ces nations africaines voisines qui, nous devant tout, même leur indépendance, n'auraient jamais dû cesser d'être nos amis.

C'est, hélas! le sort des faibles qui perdent jusqu'à la reconnaissance légitimement due, quand apparaissent et se développent les sordides intérêts dans la perspective d'une liquidation prochaine.

Telle était la situation dramatique dans laquelle nous nous débattions, quand, dans un réflexe de légitime défense, Alger donna le signal du sursaut national dont le souffle salutaire devait rapidement passer sur Paris et sur tout le pays. (*Applaudissements.*)

Qui oserait aujourd'hui en dénaturer le sens et la portée, hormis ceux qui, par déformation politique, ont perdu jusqu'à leur faculté de penser et d'agir en citoyens libres ?

Qui blâmera ces Français européens et musulmans qui, mieux placés que quiconque pour juger des fautes commises et des dangers qu'elles faisaient courir à l'Algérie, s'opposèrent résolument à l'abandon ?

Et cette armée, à laquelle M. le Premier ministre a rendu un solennel hommage, cette armée qui, depuis vingt ans, sur tous les fronts, à travers mille difficultés et au prix des plus grands sacrifices, n'a jamais cessé le combat et a vu, la nuit dans l'âme, ces batailles perdues à Paris. (*Applaudissements à droite, à gauche et au centre.*) qui oserait la blâmer de s'être associée à ce sursaut national et de l'avoir canalisée en quelque sorte vers cet élan de fraternisation à partir duquel tout devenait possible ?

Tout devint possible, en effet, les événements en témoignent: réveil de l'opinion publique, retour du général de Gaulle; grâce à lui refonte de nos institutions, restauration de l'autorité de l'Etat au dedans et au dehors, rénovation en maints domaines d'un pays s'abandonnant au doute et au scepticisme.

Qui prétendrait aujourd'hui que la France n'a pas redressé l'échine et la tête depuis un an ?

Désormais, le problème algérien se présente, à mon sens, sous un tout autre aspect; et si nous ne pouvons, malheureusement, fixer un terme à sa solution, nous savons du moins

qu'il sera réglé sans équivoque, de la seule façon concevable, en parlant du principe essentiel que l'Algérie est et restera la France. (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.)

Finissons-en donc une fois pour toutes avec la controverse des formules et des mots qui n'ont leur sens véritable que dans la réalité des faits.

J'admets, monsieur le Premier ministre, que le mot « intégration » peut avoir un sens particulier, par opposition à celui de « désintégration ». Mais, en réalité, l'intégration n'a-t-elle pas été inscrite dans l'honneur, dans le devoir et dans le sacrifice, par ces hommes — appartenant à plusieurs générations — venus d'au-delà de la Méditerranée, différents, certes, mais unis fraternellement aux autres Français dans la défense d'une cause sacrée ?

N'étaient-ils donc pas fils d'une même mère, ceux qui versèrent leur sang et tombèrent ensemble ? Et qui leur contestera cette qualité de Français qu'ils ont si chèrement payée ? Ils furent mes camarades et je ne l'oublierai jamais. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Mais l'intégration n'est-elle pas aussi dans la citoyenneté acquise, dans la souveraineté même du suffrage universel, par laquelle s'exprime la volonté des citoyens ? N'est-elle pas ici même, au sein de l'Assemblée nationale, dans la légitime et digne représentation de l'Algérie, et jusqu'au fauteuil présidentiel où, parfois, la présence, combien symbolique, de notre sympathique président Boualain (Applaudissements à gauche, au centre et à droite) atteste l'égalité de tous dans l'unité politique de la nation ?

Oui, certes, la personnalité algérienne existe, comme aussi bien existe la personnalité des Bretons, des Normands, des Auvergnats et de tant d'autres qui ont fait de la France cette magnifique mosaïque, si harmonieuse dans sa diversité.

Sans doute, rien n'est égal dans nos régions, des plus riches aux plus pauvres. Mais quel sinistre comptable oserait aligner les chiffres du doigt et de l'ivoire quand les stèles de nos monuments aux morts, dans nos plus humbles villages, attestent les sacrifices héroïquement consentis en commun ? (Applaudissements à droite.)

Que la mère patrie doive une particulière sollicitude aux plus pauvres, aux plus déshérités, aux plus malheureux de ses enfants, quoi de plus naturel et de plus juste ? Mais il n'en reste pas moins — et c'est, hélas ! dans la nature des choses — que le sort d'un paysan du massif Central, par exemple, n'est pas comparable à celui d'un paysan beauceron ou normand. Faut-il donc, pour autant, crier à l'injustice et en appeler à la révolte ?

Mes chers collègues, laissons donc de tels arguments aux communistes et souhaitons leur, généreusement, de ne jamais connaître le sort des Sibériens. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

En réalité, l'Algérie se situe dans l'ensemble d'un problème français que nous devons regarder bien en face, conscients de nos responsabilités. Si nous devons reconnaître loyalement que tous les efforts n'ont pas été faits dans le passé — sans, pour autant, méconnaître l'œuvre entreprise — nous nous réjouissons tous que le programme proclamé à Constantine par le général de Gaulle ouvre la voie, désormais, à l'évolution industrielle et sociale, culturelle et humaine de cette partie de la France.

Ainsi s'affirmera plus sûrement la personnalité algérienne dans la fraternisation et dans l'égalité que, seule, la République une et indivisible peut apporter à tous.

Et la rébellion, me direz-vous ? Oui ; mais, alors, une remarque : cette rébellion est-elle possible si nous avions eu, il y a quatre ans, l'Etat fort que nous avons aujourd'hui ? Certainement pas et tout au plus aurions-nous constaté quelques mouvements sporadiques sans prolongement possible.

Mais — je m'excuse d'y revenir — notre faiblesse et notre indécision furent les meilleurs encouragements pour cette poignée d'aventuriers qui trouvèrent d'autant plus aide au dehors, et même très loin, que se développaient les convoitises que les prouesses sahariennes avaient fait naître. Ainsi l'incendie se propagea et menaça tout l'édifice. Nous savons, hélas ! ce qu'il en a coûté de sacrifices, de sang et de deuils.

C'est un passé douloureux. Mais, aujourd'hui, la détermination de la France nous donne la certitude que l'apaisement est en vue et qu'il est à la portée de nos moyens.

Cependant, nous devons encore, sur ce point, restituer aux mots leur sens véritable. Cette rébellion qui, par ses exactions, s'est mise au ban de l'humanité, qu'est-elle, en réalité, sinon une tentative de séparatisme, c'est-à-dire une œuvre de trahison ?

La France s'est toujours montrée inflexible en pareil cas, quels que soient les masques dont peut se parer la trahison. Abattant donc ces masques, nous constatons que nationalisme, indépendance, droit des peuples — autant de formules emprun-

tées à l'idéologie humaine — ne sont le plus souvent que prétextes, à l'usage de la crédulité, pour couvrir plus sûrement les hommes à l'asservissement.

N'en serait-il pas ainsi d'un nationalisme sous la férule du Caire, d'une indépendance sous le joug de Moscou avec, pour résultat, cette liberté casquée dont jouissent, nous le savons bien, ces hommes de l'Europe centrale, ces Hongrois ou encore ces Tibétains de l'ancienne Asie.

Traditionnellement généreuse et juste, la France de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ne conçoit la liberté que dans la dignité humaine et le nationalisme — dans le sens le plus noble — que dans la fraternisation et l'égalité pour tous.

Je m'excuse, mes chers collègues, de ces considérations qui ont pu vous paraître quelque peu excessives. Mais si certains sont volontiers prisonniers d'une idée politique, j'accepte, pour ma part, d'être prisonnier d'un sentiment. J'avoue avoir préféré, au froid raisonnement — qui peut toujours, et fort normalement d'ailleurs, trouver des accommodements et des biais — le sentiment dans toute sa rigueur, persuadé qu'en ce domaine, où la sensibilité tient une si grande place, il garde toute sa valeur et toute sa force. (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.)

M. le président. La parole est à M. de Montesquieu. (Applaudissements à droite.)

M. Pierre de Montesquieu. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, au mois d'avril 1950, lorsque le président Mollet prit la décision, dictée par son patriotisme, d'envoyer les rappelés en Algérie, tous les wagons qui nous transportaient vers les ports de la Méditerranée étaient recouverts de l'inscription « Algérie française ». (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.)

Nous étions intimement convaincus, à cette époque, que nous allions défendre une partie intégrante du territoire, un morceau de terre française choisi par l'adversaire pour y faire régner la guerre révolutionnaire. Nous avons tous obtenu même élan, quelles que fussent les situations que nous laissons derrière nous, les préoccupations d'ordre familial ou matériel qui étreignaient le cœur de beaucoup d'entre nous.

Trois ans se sont écoulés pendant lesquels la confusion, pour des raisons que je n'ai pas à exposer ici, n'a cessé de s'établir dans la politique de notre pays et en Algérie. Votre déclaration, monsieur le Premier ministre, fut faite dans le but de dissiper les équivoques, d'opposer à toutes les interprétations la conception clairement établie d'une politique et la volonté non moins clairement définie de s'y tenir et de la réaliser.

Dans l'exposé des motifs des projets de loi sur les dispositions financières et monétaires intéressant l'Algérie, qui méneraient, en particulier, à ne voter qu'un seul budget, vous ne devriez pas, semble-t-il, en conclusion, vous référer à cette loi de 1950 qui vous permettrait de ne jamais mettre en application ces textes que vous nous soumettez. Cette restriction constitue, au reste, le motif de mon intervention de ce jour.

En politique comme en morale, le plus difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître, et la question que je pose, après avoir entendu votre déclaration, est bien : l'équivoque est-elle levée ?

Elle l'est, sans aucun doute, vis-à-vis de nos Alliés, à l'égard desquels vous avez précisé quelle attitude prendrait la France, et votre déclaration sera sans interprétation restrictive sur les bords du Potomac.

En est-il de même sur les bords de la Seine et sur les rives de la Méditerranée ? Et pourquoi reste-t-il encore quelques ombres ? Parce qu'il faut bien en venir à ces querelles de mots qui flussent parfois si mal.

Votre explication de l'intégration m'a rappelé les discussions des théologiens sur la grâce ou les longues disputes des Anciens et des Modernes. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Mais ce que je vais me permettre de vous reprocher c'est votre zèle à nous fournir un sujet de discussion. Il s'agit de votre parfaite dissertation sur la légitimité française.

Je croyais que la légitimité française faisait partie d'un dogme, que nul ne la discutait plus et que ce n'était pas d'elle qu'il s'agissait quand on offrait la « paix des braves ». Lui faire une si large place à cette tribune, n'est-ce pas attirer les réponses et les discussions — et dans ce domaine, vous savez jusqu'où elles peuvent aller — n'est-ce pas égarer plus encore certains esprits ?

Ne vaudrait-il pas mieux que cette question, une fois pour toutes, fût réglée ? La légitimité est notre droit ; un droit ne change pas, ne varie pas. Vous avez eu peut-être tort de dire que la légitimité serait plus forte dans un an et que, bientôt, nul n'oserait mettre sa valeur en doute.

Je voudrais que vous affirmiez que la France fait ce qu'elle fait, en Algérie, au nom des droits qu'elle détient, qu'ils lui sont impartis et qu'elle ne peut pas ne pas les maintenir sans perdre sa personnalité.

Le pouvoir, en Algérie, est fait d'une transcendance de la France au-dessus des deux communautés; et aucune force ne peut discuter cette transcendance sans laquelle il n'y a plus de France ni d'Algérie. *(Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche.)*

Querelle de mots, peut-être, monsieur le Premier ministre. Mais qu'un terme soit mis à celle-là qui risquerait, une fois encore, de créer une équivoque fondamentale, nos droits — c'est-à-dire le droit tout court — ne s'identifiant plus à notre cause, celle de la France. D'avance, je vous remercie. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Le Pen. *(Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)*

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je viens apporter à la gerbe de fleurs qui vous a été offerte le chardon bleu de ma déliance. *(Mouvements divers.)*

Je suis monté douze fois à la tribune de l'Assemblée, au cours de la dernière législature, pour traiter de la même question, celle que nous discutons aujourd'hui, celle de l'Algérie française.

Il y a un an, mes chers collègues, un tournoiement multicolore d'Européens, de Musulmans se lançait à l'assaut du Palais du Gouvernement général de l'Algérie, symbole, non seulement d'un régime honni, mais encore d'une politique accusée, à juste titre, de mener l'Algérie à la sécession et la France à sa ruine.

Il n'est pas inutile de souligner la profonde répercussion de l'événement sur toutes les fibres de la nation, que ce soit dans les grands corps de l'Etat, comme la police, qui avait déjà donné son avertissement deux mois auparavant, le 13 mars, que ce soit dans l'armée, que ce soit dans le pays tout entier. La nation se dressait, non seulement contre un régime incapable qui se couchait, petit à petit, dans le lit des défaillances successives, mais encore, et avant tout, contre un système avec lequel — j'ai eu l'occasion de le dire à mes collègues d'Algérie de ce moment — il convenait de ne pas confondre le Parlement. Or ce fut, monsieur le Premier ministre, la grande erreur des révolutionnaires du 13 mai, et je pense qu'ils ont eu, en un an, l'occasion de s'en mordre les doigts.

J'avais dit à l'époque qu'il ne suffisait pas d'attaquer le Parlement, qui n'était que le reflet du pays, et qu'en brisant le miroir on ne brisait pas la réalité qu'il reflétait.

Pour moi, et pour un certain nombre d'autres hommes qui le combattaient, le système, c'était l'Etat d'équilibre obtenu entre des forces extrêmement puissantes qui pouvaient se qualifier grands syndicats d'intérêts, haute administration irresponsable, grands consortiums financiers, parti communiste, qui tirait très souvent les ficelles avec, autour de lui, cette espèce de halo de défaitisme.

Voilà ce qu'était le système et voilà ce que, par la révolte d'Alger, la France, avait, en particulier, entendu détruire. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.)*

Un an a passé, monsieur le Premier ministre. Pour la première fois, le débat porte sur l'Algérie. Pour la première fois, on évoque à cette tribune la raison essentielle de la chute d'un régime qui a duré quinze ans.

M. le Premier ministre. Elle a été évoquée aussi en janvier.

M. Jean-Marie Le Pen. J'ai eu l'occasion, monsieur le Premier ministre, de vous dire très brièvement ce que j'en pensais, mais vous vous présentez sous les traits du sénateur Debret, combattant les « princes » et l'ai attendu six mois de votre gouvernement pour vous juger.

J'entendais ne pas vous rendre responsable de certaine situation et c'est pourquoi j'avais dit, recourant à la métaphore, que j'entendais prolonger les fiançailles auxquelles vous me conviez alors. *(Murmures et rires.)*

Aujourd'hui, c'est une réponse, monsieur le Premier ministre, que je viens vous apporter.

Nous avons observé, mes amis et moi-même, les changements que vous ne pouviez manquer d'apporter dans l'organisation des pouvoirs publics. Nous avons attendu avec inquiétude vos décisions pour savoir si vous donneriez la chasse aux tenants de la trahison et du défaitisme. Nous avons attendu pour savoir si vous affecteriez aux plus hauts postes de l'Etat ceux qui s'étaient fait remarquer par leur patriotisme et par leur courage.

Monsieur le Premier ministre, nous avons été profondément déçus.

Tel hebdomadaire, lors de l'arrivée du général de Gaulle, au milieu de l'enthousiasme des 80 p. 100 de oui, a posé la question: « Qui aura raison: Mauriac ou Lagailarde? » *(Rires.)*

M. Henri Duviillard. Ni l'un, ni l'autre!

M. Jean-Marie Le Pen. M. Mauriac n'a cessé, monsieur le Premier ministre, de couvrir de fleurs les intentions gouvernementales. M. Lagailarde vient de vous faire part de son désaccord.

Sur ce point, je le rejoins.

En effet, votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, n'est pas, dans la dernière législature, obtenu à majorité parlementaire...

M. le Premier ministre. C'est peut-être sa gloire!

M. Jean-Marie Le Pen. ...et considérant ses hommes et les groupes qu'il représente, il eût été qualifié de progressiste. *(Interruptions à l'extrême gauche et à gauche.)*

Nos collègues socialistes doivent se frotter les mains car ils ont la chance, à la fois, d'être dans l'opposition, que je sais « constructive », et de compter deux des leurs au Gouvernement dans deux départements, chargés, bien évidemment, de l'administration française...

M. le Premier ministre. Vous n'êtes pas sérieux.

M. Jean-Marie Le Pen. Vous allez voir, monsieur le Premier ministre, comment, par ce détour et parlant du « système », je vais arriver à l'Algérie française.

Pour promouvoir, en effet, une politique nationale, il faut un gouvernement national, il faut des cabinets nationaux, il faut une administration épurée.

Vous avez été de ceux qui, à la tribune du Sénat, avec beaucoup de flamme, avec beaucoup de fuugue, ont dénoncé le halo de la trahison et du défaitisme.

M. le Premier ministre. Monsieur Le Pen, vous n'avez pas le droit de dire qu'il existe au sein de la haute administration ou du Gouvernement un homme qui, à un titre ou à un autre, puisse être taxé de trahison.

Votre propos est inadmissible! *(Vifs applaudissements à gauche et au centre.)*

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je ne me paye pas de mots. *(Exclamations à gauche et au centre.)*

M. le Premier ministre. Exactement, vous vous payez de mots. Et c'est grave!

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je ne me paye pas de mots et votre indignation ne m'émeut pas.

Au surplus, je pourrais vous citer des noms. *(Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.)*

M. le Premier ministre. Citez!

M. Jean-Marie Le Pen. Nous avons tous présents à la mémoire les noms d'un certain nombre de hauts fonctionnaires...

Sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre. Des noms! Des noms!

M. Jean-Marie Le Pen. J'ai parlé à cette tribune devant 450 adversaires, je parlerai encore sous cette législature, croyez-moi. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.)*

De hauts fonctionnaires, qui s'étaient particulièrement fait remarquer par l'appui officiel qu'ils donnaient à M. Mendès-France et à ses pairs, non seulement ont été retirés des placards dans lesquels le gouvernement de M. Guy Mollet, à juste titre, les avait cachés, mais nous pouvons lire tous les jours dans la presse que l'un d'eux recueille les fruits de son travail; on lui confie un haut poste gouvernemental ou un poste de haut fonctionnaire. *(Vives interruptions sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.)*

Sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre. Des noms!

M. Jean-Marie Le Pen. M. Gilbert Grandval, par exemple, M. Sainteny, par exemple.

J'en passe et des meilleurs.

Je pourrais ne pas en rester là, mais je ne voudrais pas faire de peine à certains de mes collègues.

A gauche. Vous n'avez pas le droit de dire cela!

M. le Premier ministre. Les deux hommes dont vous avez cité les noms, monsieur Le Pen, sont deux compagnons de la Libération. *(Vifs applaudissements à gauche et au centre.)*

Ils peuvent avoir eu des opinions politiques qui ne vous plaisent pas, mais ils sont au-dessus de tout reproche s'agissant de leur obéissance au Gouvernement et leur attitude patriotique passée répond de leur idéal national. Un chef de gouvernement ne peut laisser sans réplique attaquer deux fonctionnaires qui, encore une fois, se conforment parfaitement aux ordres du Gouvernement et ont donné des preuves de leur attachement à la nation. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, nous ne sommes pas dans cette Assemblée pour faire de la morale, mais de la politique. (*Exclamations sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

M. René Moatti. Cela n'est pas forcément inconciliable !

M. Jean-Marie Le Pen. C'est vrai. Monsieur le Premier ministre, c'est mon droit le plus strict de parlementaire français de critiquer l'un ou l'autre de vos collaborateurs.

M. René-Georges Laurin. On comprend que les Algériens, il y a un an, n'aient pas voulu vous recevoir !

M. Jean-Marie Le Pen. J'entends que mon droit de critique soit expressément sauvegardé et je compte pouvoir l'utiliser jusqu'au bout.

Je sais, monsieur le Premier ministre, que mon propos n'est pas agréable à entendre, mais, malheureusement pour vous, j'irai quand même jusqu'au terme.

Je critique donc le choix de vos collaborateurs. Et pourquoi ? Parce que la construction de l'Algérie nouvelle repose jusqu'à maintenant exclusivement sur l'armée, sur l'armée qui fait l'école, qui dispense les soins, qui est chargée, aussi, de faire la guerre, qui bâtit, en outre, et qui attend vainement depuis un an que les administrations qui dépendent des départements ministériels prennent, toutes en ce qui les concerne, leur part de l'effort.

Cette situation, monsieur le Premier ministre, est sans doute beaucoup plus grave que vous ne le pensez, parce que les hommes qui vous avez choisis et ceux que vous n'avez pas écartés ont conservé les leviers de commande et continuent, sous la V^e République, le travail qu'ils menaient à bien sous la IV^e.

Monsieur le Premier ministre, dans votre exposé que j'ai lu la plume à la main — j'ai eu l'occasion de m'apercevoir que vous avez modifié quelques formules qui n'étaient pas heureuses à l'audition — votre argument essentiel était le suivant : je n'apporte, avez-vous dit, au Parlement, après un an de gouvernement que quelques petits projets, mais je fais observer — et c'est ce que vous venez de répondre à M. Lagailarde — que ces projets s'insèrent dans le cadre d'une politique algérienne générale qui, au triple point de vue militaire, police intérieure et diplomatique, a inscrit à son bilan des résultats positifs.

Vous avez affirmé, monsieur le Premier ministre, que la situation militaire fait apparaître une considérable amélioration.

Je ne le crois pas.

Je crois que, depuis plusieurs années, la situation militaire, en particulier depuis 1956, n'a cessé de s'améliorer lentement mais que, malgré les efforts du général Challe, nous n'avons enregistré aucun coup de fouet extraordinaire.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet. Je ne voudrais pas que mes propos puissent servir l'ennemi.

Cependant, j'ai eu l'occasion de vous remettre, il y a environ un mois et demi, le rapport de la mission d'information. Nous avons souligné à quel point le travail qui reste à faire est immense, à quel point, en particulier, il ne pourra être accompli qu'avec l'accord des administrations civiles, accord dont nous avons été obligés de noter qu'il n'est malheureusement pas acquis dans la plupart des cas.

Vous avez défendu M. Guillaumat qui, lui-même, a défendu ces services dans une autre affaire qui ne m'intéresse pas aujourd'hui et vous avez affirmé que le souci essentiel de M. Guillaumat était celui des effectifs.

Je souhaite que ce soit vrai et surtout que M. Guillaumat traduise cette volonté dans les textes budgétaires.

Je ne suis pas convaincu qu'il l'ait fait jusqu'à maintenant.

M. le Premier ministre. Eh bien ! vous avez tort.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, j'attends de l'exercice qui sera bientôt écoulé la preuve que je me suis trompé.

Quant au terrorisme métropolitain, vous aviez à peine clos les lèvres à cette tribune que le F. L. N. donnait à vos propos un démenti à la fois cinglant et sanglant.

M. le Premier ministre. Vous avez assez mal lu mes propos.

M. Jean-Marie Le Pen. Contrairement à ce que vous avez affirmé, le terrorisme métropolitain n'a pas désarmé depuis un an et, chaque matin, en ouvrant notre journal nous apprenons que les musulmans autrefois revolvés ou égorgés sont maintenant soumis au traitement de l'étrangement au laet et qu'on en retrouve tous les jours, bon an mal an, dans Paris, trois ou quatre dans des sacs.

Je regrette, monsieur le Premier ministre, que le terrorisme n'ait pas cessé car c'est une arme abjecte et qui disqualifie les gens qui l'utilisent, à tel point qu'on ne saurait, à aucun moment, les considérer, non plus que leurs chefs, comme des interlocuteurs valables.

La dernière fois que je suis monté à cette tribune, je vous ai dit que la clémence ne payait pas dans cette guerre et que, si j'admettais parfaitement que la réputation de grandeur, de générosité et de bonté de la France dut être soutenue, elle ne pouvait l'être qu'après la fin du combat. Le premier devoir d'un Etat, ai-je ajouté, est d'assurer le droit à la justice aux innocents avant que de l'assurer aux coupables (*Applaudissements à droite*) et je ne suis nullement persuadé — c'est au chef politique que je m'adresse, monsieur le Premier ministre — que la politique de clémence inaugurée il y a quelques mois ait porté ses fruits. Au contraire, je suis convaincu que le traitement de faveur dont jouissent Ben Bella, Bou Dïaf, Aït Ahmed et leurs complices n'est pas de nature à décourager les fellagha. Je ne erois pas que la certitude, pour un tueur qui va accomplir sa mission, de n'être jamais guillotiné ou fusillé soit de nature à le détourner de son intention. Le F. L. N., lui, sait très bien présenter les choses sous un jour favorable. Il sait très bien dire à ce tueur que la France s'est battue sur tous les théâtres d'opérations mais qu'elle a toujours cédé et que les soldats de la révolution, que ce soit en Indochine, en Tunisie ou au Maroc, non seulement ont été libérés des prisons, mais qu'ils ont été gavés d'honneurs par le nouveau régime.

M. le Premier ministre. Vous faites bien du tort à la politique que vous défendez !

M. Jean-Marie Le Pen. Voilà, monsieur le Premier ministre, le résultat de la politique actuelle.

M. le Premier ministre. Vous n'avez pas le droit de dire cela !

M. Jean-Marie Le Pen. C'est mon droit le plus strict.

M. le Premier ministre. Non.

M. Jean-Marie Le Pen. Je erois que ni l'Assemblée ni le pays n'ont intérêt à jeter le voile de sépia sur le problème algérien.

Nous souffrons de ce que la politique que l'on suit n'ait pas été définie clairement.

Je n'ai pas confiance, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Eh bien ! Tant pis !

M. Jean-Marie Le Pen. Cela ne me fait pas sourire, monsieur le Premier ministre.

La confiance est une chose qui se mérite et quand je dis que je n'ai pas confiance, je parle très franchement avec tout mon cœur.

J'ai essayé d'avoir confiance dans votre action, j'ai essayé de me convaincre. J'ai essayé de trouver dans votre politique... (*Interruptions sur de nombreux bancs à gauche et au centre.*)

Chacun d'entre vous, messieurs, pourra s'exprimer à cette tribune bien qu'il soit beaucoup plus facile d'interrompre de son banc dans l'anonymat. Vous pourrez parler. Laissez-moi donc dire ce que j'ai à dire. J'en aurai bientôt fini.

Monsieur le Premier ministre, dans le domaine diplomatique, vous n'avez pas répondu à la question de M. Lagailarde et j'aimerais qu'il y soit répondu.

Une presse que vous connaissez bien, contre laquelle vous n'avez d'ailleurs jamais sévi, a affirmé que la *Nef* de Mme Lucie Faure a publié des directives portant votre signature. J'ignore si le document en cause est exact mais, s'il l'est, il faudra poursuivre Mme Lucie Faure, nonobstant la gentillesse française. Si l'écho est exact, il y a entre vos propos de tribune et ce texte une telle différence que je serai forcé d'en tirer quelques conclusions extrêmement désagréables.

La base de votre raisonnement, monsieur le Premier ministre, ne m'a pas convaincu que la situation en Algérie est considérablement améliorée. Tout au plus noterai-je, au crédit de l'action diplomatique, l'affirmation très nette que la France ne saurait entretenir aucune relation diplomatique avec les pays qui reconnaîtraient le F. L. N. Mais, comme on

a introduit dans le texte le qualificatif de « sérieux », on peut considérer, sans se contredire, tous les gouvernements reconnaissant le F. L. N. comme non sérieux.

Des contradictions, monsieur le Premier ministre, il y en a entre les textes que vous défendez, sous votre responsabilité, et les thèses que soutient le chef de l'Etat.

Il est vain d'éviter ce problème. Dans votre propre cœur, vous savez très bien qu'il y a une différence et que c'est précisément là que réside le malaise qui pèse sur l'affaire algérienne.

Je dis qu'il y a deux contradictions.

Il semble, en premier lieu, que la politique algérienne ne soit pas définie par vous mais par le chef de l'Etat. Or, le chef de l'Etat n'est pas, constitutionnellement, responsable devant nous. En revanche, vous, qui êtes seul responsable devant nous, vous ne définissez pas cette politique.

En second lieu, je l'ai dit en commençant, votre gouvernement ne reflète pas l'opinion de l'Assemblée nationale sur le problème de l'Algérie française et de l'intégration.

En effet, dès le premier mois de cette législature, cette Assemblée, à l'appel de M. Monati, a approuvé, dans la proportion des trois quarts, la charte de l'intégration et les textes que les députés algériens, avaient reçu mandat de défendre. Les gaullistes de gauche, que l'on voit traîner dans nombre de ministères, que nous avons connus sous leur nom de méridistes il y a quelques mois à peine (*Applaudissements à droite*) se sont, eux aussi, présentés aux élections. Ils ont été « laminés » Ils l'ont été si bien qu'ils n'ont pas obtenu le remboursement de leur caution!

Mais, monsieur le Premier ministre, quels gages, quelles garanties — je parle des hommes aussi bien que des textes — ont été accordés à cette majorité parlementaire ? laquelle vous faites appel, à laquelle vous demandez de vous faire confiance ? Pour ma part, je n'en trouve pas. Je l'vois humblement.

M. Michel Boscher. Déposez une motion de censure. Vous verrez bien!

M. Jean-Marie Le Pen. Chaque chose en son temps, si vous le permettez.

Vous avez, en analysant les termes de légitimité, monsieur le Premier ministre, parlé de la centralisation de l'Etat.

Ce n'est pas un hasard si la France est un pays centralisé. Sa position géographique, le fait qu'elle a toujours été enviée par les autres pays du monde, en ont fait une proie qui n'a dû sa sauvegarde et sa liberté qu'à un combat de chaque instant. L'histoire des mille dernières années de notre pays nous apprend qu'il a connu 950 ans de guerre et 50 ans de paix.

Aussi bien, monsieur le Premier ministre, les bruits que l'on colporte — je ne parle pas de vos discours — dans l'entourage gouvernemental, les propos que tiennent ceux qui se targuent d'avoir des relations à la présidence de la République, d'être très au courant de ce qui se dit à la délégation générale en Algérie voire à Matignon, laissent pressentir un danger très grave.

S'il est exact que S. M. Mohamed V doit venir à Paris au mois d'août pour une visite diplomatique très soigneusement préparée, non seulement par Moulay El Hassan — dont d'ailleurs les propos sont fort différents selon qu'il les tient à Paris ou à Figeac, en particulier en ce qui concerne l'appartenance du Sahara au Maroc ou à la France et je vous conseille de l'interroger sur ce point (*Applaudissements à droite*) — mais encore, parait-il, la semaine prochaine, par le ministre marocain des affaires étrangères, voulez-vous nous dire, monsieur le Premier ministre, dans quelle mesure ce voyage s'insère dans l'avenir algérien ? Est-il exact — c'est le fond de la question que chacun se pose ici — qu'on aurait imaginé dans les sphères gouvernementales la formule d'un Moghréb un qui serait axé sur l'Algérie et que la distension, la distension très légère, des liens qui unissent l'Algérie à la France permettrait à la Tunisie et au Maroc d'entrer dans cette communauté maghrébine, elle-même membre d'une communauté française ?

Si à cette tribune, vous avez l'occasion de le démentir formellement...

M. le Premier ministre. Eh bien! je le démens tout de suite. (*Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.*)

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie.

Je note que vous venez de faire la déclaration la plus importante du débat. Croyez bien qu'elle était attendue par la plupart de nos collègues, même par ceux qui vous font de temps en temps leur cour.

Si je doute, si je n'ai pas confiance, monsieur le Premier ministre, c'est parce que, bien que jeune, j'ai vu déjà mon pays sous un bien triste jour.

J'ai fait le tour de notre empire dans les fourgons de notre armée vaincue. J'ai vu les deux millions de catholiques du Tonkin mourant de faim dans les camps de concentration du Viet-Nam Sud. Ils étaient cependant venus là sous la promesse que nous ne les abandonnerions jamais. Ils y sont encore. Ceux qui nous ont suivis en territoire métropolitain sont dans des camps que je ne qualifierai pas de « concentration », dans le Sud de la France. Oui, monsieur le Premier ministre, il s'agit des Eurasiens, et cette question a d'ailleurs été évoquée l'autre jour à cette tribune par un de nos collègues du groupe U. N. R.

Nous avons vu les Français de Tunisie, les Tunisiens français et les ressortissants de ce « grand aïni » de la France qu'est S. M. Mohammed V casser des cailloux sur les routes, Légion d'honneur pendante. Craignez qu'au banquet des « amis » ne vienne s'asseoir l'ombre tragique du capitaine Mourean!

Encore une fois, monsieur le Premier ministre, je sais très bien que nous sommes prisonniers de notre passé, je sais très bien qu'on ne se débarrasse pas du passé, qu'il est comme une tunique de Nessus. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Charles Privat. Qu'est-ce que vous proposez ?

M. Jean-Marie Le Pen. J'aurai l'occasion de vous le dire.

Monsieur le Premier ministre, c'est de cela qu'est faite l'angoisse des patriotes. Faites-leur l'honneur de croire qu'ils ont l'amour de leur pays, la certitude que l'Algérie française est non seulement le dernier bastion de la grandeur de cette nation, mais encore le dernier bastion de sa liberté, le dernier bastion peut-être de la liberté du monde. Ce n'est qu'en intégrant très profondément, ce n'est qu'en faisant pratiquement d'Alger une ville aussi métropolitaine que Marseille, ce n'est qu'en faisant cette politique que nous aurons une chance de conjurer les menaces qui pèsent sur nous.

Monsieur le Premier ministre, vous allez comprendre mes inquiétudes en écoutant le texte que je vais vous lire. Vous savez qu'il existe dans ce pays un parti de la trahison. Il en existe, parait-il, un aussi en l'Union soviétique, qui presse M. Khrouchtchev d'abandonner la Sibérie aux Chinois. On dit même que c'est dans le 16^e arrondissement de Moscou que se propulsent ces idées. (*Rires.*)

Dans un article qui ne cesse de m'inquiéter depuis plus d'un an, paru dans *Al Istiqlal*, le 16 mars 1958, c'est-à-dire deux mois avant le 13 mai, une personnalité française bien connue pour avoir hissé le drapeau marocain sur sa villa, avant même que l'indépendance ne soit acquise, écrivait ceci :

« Je pense que ce règlement pacifique de l'affaire algérienne ne pourra avoir lieu que s'il se produit en France un coup d'Etat, car si M. Gaillard voulait négocier, il ne le pourrait pas. Il est prisonnier du régime politique.

« Malgré que l'idée de la dictature répugne aux Français, il faudrait investir un homme — on parle du général de Gaulle — de pouvoirs exceptionnels. Il mettrait le Parlement en vacances, rappellerait M. Lacoste, nommerait à sa place une personnalité — M. Grandval, par exemple — capable de museler les ultras d'Algérie qui nous font tant de mal, entamerait les discussions après avoir libéré Ben Bella, le cessez-le-feu ayant été proclamé, entamerait les discussions sous l'égide de S. M. le roi du Maroc, dont l'autorité et la haute compétence domineraient les débats ».

M. le Premier ministre. Rien de tout cela ne s'est produit et rien de tout cela ne se produira!

M. Jean-Marie Le Pen. Je vous ai dit, monsieur le Premier ministre, que je vous lisais un texte, car la personne qui l'a écrit dispose en métropole de relations nombreuses et puissantes et il n'est pas insensé de penser que lorsque le système s'est vu sur le point de déposer son bilan, il a participé lui aussi à la construction de la V^e République.

Vous savez très bien que ces jour-ci une offensive de presse gigantesque tendant à l'abandon s'est déclenchée dans les colonnes d'une certaine presse — toujours la même — que vous connaissez bien.

Je regrette que vous n'ayez pas pris, pour lutter contre une telle tendance, les mesures qui s'imposaient de la part d'un gouvernement fort qui peut braver l'impopularité et qui est certain de sa durée.

Pour ma part, malgré les explications que vous avez données à plusieurs reprises et avec le regret que j'ai dû n'avoir pas cette confiance — il y a, dans cette Assemblée, des gens qui ont la foi et, comme on dit, ils ont bien de la chance, car je ne l'ai pas — je ne jugerai quo sur pièces, je ne jugerai que sur actes.

Je souhaite simplement, monsieur le Premier ministre, que toutes ces préventions que j'ai, toute cette peur — peut-être est-ce la peur de l'habitude, nous avons été si souvent trompés!...

Sur plusieurs bancs. C'était sous la IV^e!

M. Jean-Marie Le Pen. Certes! Mais je ne voudrais pas que cela se produisît aussi sous la V^e République. Craignez que les événements qui ont provoqué la chute de la IV^e n'entraînent aussi celle de la V^e.

Nous avons été élus et envoyés sur ces bancs pour faire une politique nationale.

Une voix au centre. Celle du général de Gaulle!

M. Jean-Marie Le Pen. Nous avons été envoyés sur ces bancs pour chasser les traitres, les responsables de la destruction de ce pays et pour bâtir l'Algérie française.

Voilà, monsieur le Premier ministre, des objectifs dont je ne suis pas sûr que les mesures par vous proposées permettent de les atteindre. (Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. Slimane Belabed. Neuf millions de Musulmans ont fait confiance au général de Gaulle. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Thomazo. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Jean Thomazo. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, les projets de loi déposés par le Gouvernement constituant, à nos yeux, un premier pas très réel dans la voie de l'unité de la République des deux côtés de la Méditerranée. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

D'aucuns trouvent ce premier pas trop timide. Quant à nous, nous pensons qu'en politique, l'essentiel est de choisir une voie et, une fois cette voie choisie, de s'y tenir. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

Aussi considérons-nous les projets en discussion comme un engagement dans la réalisation progressive des objectifs fixés par le rapport de nos collègues de la formation administrative des élus d'Algérie. Ces objectifs forment un tout. Il serait vain d'envisager uniquement pour l'unité économique et monétaire si notre action n'était également poursuivie dans le sens de l'unité administrative et politique.

Nous sommes convaincus, surtout après les déclarations faites ici même par M. le Premier ministre, que le Gouvernement et le Parlement continueront dans cette voie qui est la voie du salut pour notre patrie commune et pour les libertés qui sont menacées.

Au mythe de l'indépendance, qu'anime encore la fol éphémère du F. L. N., nous ne pouvons opposer que notre volonté farouche de réaliser l'unité. L'unité de la République, elle est d'ailleurs plus que jamais nécessaire à sa défense et à sa survie.

Que l'on veuille bien considérer que la guerre que mène en Algérie, depuis cinq ans, notre magnifique armée, n'est qu'une des phases de la lutte gigantesque qui oppose deux mondes animés par deux idéologies différentes.

En effet, depuis qu'en Russie, on a pensé et écrit que la route de Moscou à Paris passerait par Alger, la politique soviétique poursuit, avec une obstination certaine et par les voies de la guerre révolutionnaire, l'asservissement au bloc russo-asiatique des pays du Moyen-Orient d'abord et des pays du continent africain ensuite.

Moscou sait bien que s'il force l'Occident à abandonner ses positions en Afrique, l'Europe sera très vite à sa merci.

La est le principal danger qui menace notre sécurité. Nous pouvons affirmer que cette sécurité est en péril lorsque nous saisissons des cargoes comme le *Lydice* chargé d'armes en provenance de Tchécouslovaquie et destinées aux rebelles, lorsque nous faisons prisonniers des rebelles ayant suivi l'instruction de la guerre révolutionnaire dans les camps d'entraînement du Moyen-Orient, d'Europe orientale ou d'Extrême-Orient, lorsque la doctrine diffusée et les manuels utilisés dans ces camps sont analogues en tous points à la doctrine et aux manuels utilisés par le Viet-Minh lors de la guerre d'Indochine, lorsque nous voyons s'abattre sur les jeunes Etats africains de la Communauté une nuée d'agents commerciaux venus de l'Est, lorsque nous voyons distribuer en quantités par ces agents commerciaux des postes récepteurs de radio construits de telle sorte que l'on ne peut écouter sur ces postes que les émissions venant du Caire ou de Moscou.

Où, notre sécurité est menacée parce que nous sommes en présence, en Algérie comme en Indochine, comme hier à Suez, du même puissant adversaire, que cet adversaire vient de l'ex-

térieur, que les bandes rebelles ressemblent trop à des cinquièmes colonnes levées, armées, entretenues par l'étranger. (Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Face à cet adversaire déterminé de la civilisation occidentale, l'armée française a mené seule la lutte depuis dix ans, sur les chariots de bataille d'Indochine comme sur ceux d'Afrique du Nord. Elle a dû s'adapter à la guerre révolutionnaire implacable et sournoise qui lui était imposée, cette guerre dont l'objectif essentiel est la conquête des populations par l'asservissement des âmes, par l'empoisonnement des esprits au moyen de la propagande, du mensonge et de la terreur.

Ah! mes chers collègues, si l'on peut se féliciter de vivre à une époque où les progrès étonnants de la technique permettent d'envisager pour le monde du travail un épanouissement de la personnalité humaine, combien devons-nous déplorer de voir dans le même temps la dignité de l'homme piétinée au nom de principes qui prétendent faire le bonheur de l'humanité et qui n'aboutissent qu'à augmenter ses souffrances, ses deuils et son désespoir! (Applaudissements à gauche et au centre.)

Cette guerre n'est pas notre fait. Elle a été inventée dans les écoles politico-militaires de la Russie et de l'Orient. Nous la subissons, nous y faisons face. Nous devons la gagner car l'enjeu est le dernier bastion de la civilisation occidentale en Afrique, l'Algérie, et si ce bastion tombait, l'objectif suivant serait Paris et la France.

Ce n'est pas nous qui l'avons écrit. Cela a été écrit à Moscou. Le problème algérien est donc aussi, et je serais tenté de dire surtout, pour nous un problème de défense nationale.

L'un des plus éminents chefs de notre armée, le général Ely, lorsque nous l'avons entendu en comité de défense, récemment, nous a dit: La défense est une et elle doit être conçue à l'échelle mondiale. Et dans cette défense, pour nous, l'axe Paris-Brazzaville est un axe essentiel. Cet axe Paris-Brazzaville suppose l'unité sur les deux rives de la Méditerranée.

C'est vraisemblablement dans cet esprit que le général de Gaulle a pris la décision de réserver notre flotte basée à Toulon à la protection de nos lignes de communication avec l'Algérie. Mais, que deviendrait l'axe Paris-Brazzaville avec une Algérie dessoudée de la métropole et qu'advierait-il dans un avenir prochain des puissantes sources d'énergie découvertes dans notre Sahara?

La guerre révolutionnaire, celle que l'on nous fait, ne l'oublions pas, a pour objectif la population qu'elle tend à dissoudre, à désintégrer. Lorsqu'elle arrive à dissocier la masse de l'administration et de l'armée, elle est près d'atteindre ses buts.

Nous avons donc à lutter contre la désintégration en renforçant l'unité dans tous les domaines.

Tout ce qui tend à opposer nos combattants, à opposer les communautés l'une à l'autre, à opposer les gens au sein des communautés, est nuisible à notre cause et prolonge la guerre.

Monsieur le Premier ministre, nous savons avec quelle détermination, avec quelle énergie, vous êtes décidé à juguler la rébellion et le terrorisme, tant en Algérie qu'en métropole, vous nous l'avez dit mardi dernier en des termes qui ne laissent place à aucune équivoque. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Nous vous demandons, dans le même esprit, de combattre les manœuvres de division qui nuisent à la cohésion et à la solidité de nos forces, tant militaires que civiles.

Nous vous demandons de faire cesser certaines propagandes qui, par voie de presse ou de radio, sèment le trouble dans l'esprit de nos soldats et entretiennent ouvertement un climat d'équivoque et de défaitisme dans la population. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Nous comptons sur vous pour que désormais le jeu des mutations et de l'avancement ne sacrifie pas ceux qui ont été des patriotes éclairvoyants (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs) qui ont su risquer plus que leur carrière au moment où il fallait risquer pour sortir le pays de l'ornière et tenter de le rénover.

Pouvons-nous espérer enfin que l'autorité gouvernementale se manifestera aussi à l'encontre de certains journalistes et même de certains fonctionnaires qui font l'apologie de la république algérienne tandis que nos soldats se battent dans les djébelis? (Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

D'autres demandes — vous y avez déjà répondu — ont trait aux effectifs de notre armée. Nous savons que vous êtes décidé à les maintenir à ce chiffre de 400.000 hommes tout le temps qui sera nécessaire à juguler la rébellion.

Nous savons que votre ministre des armées nous a promis de donner très vite les 300 hélicoptères modernes qui manquent encore à nos armées. là-bas.

Ces demandes, nous nous sommes permis de vous les soumettre, monsieur le Premier ministre, en toute confiance, car nous savons avec quelle autorité, avec quelle foi en la France vous avez agi et vous continuez d'agir pour la rénovation profonde de la patrie. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Mon propos est maintenant de répondre à ceux qui pensent que l'unité n'est pas réalisable à cause de la personnalité différente des deux communautés. A notre avis, l'unité tellement nécessaire à notre défense est possible et c'est là qu'est notre grande chance, la chance qu'il ne faut pas laisser échapper.

Il y a longtemps que l'armée a réussi dans son sein la fusion des deux communautés, dans l'égalité des devoirs et des droits et dans le respect de la dignité humaine. Elle l'a réussie dans la fraternité d'armes qui unit de liens affectifs très solides les hommes appelés à risquer leur vie ensemble et qui sont soumis à une même discipline. Nul ne contestera, je pense, que l' amalgame réalisé dans nos bataillons de tirailleurs ou dans nos escadrons de spahis nous ait donné des unités solides et homogènes qui ont maintes fois fait leurs preuves au combat. *(Applaudissements.)*

Sans remonter aux bataillons de turcos de 1870 ou aux divisions de l'armée d'Afrique de 1914, nous demandons à nos camarades de combat assis sur ces bancs de se souvenir des heures lumineuses et glorieuses qui furent celles de l'armée d'Afrique renaissante en 1942, libérant la Tunisie et bousculant en 1944 les forces allemandes d'Italie. Cette armée, dont l'audace et la combativité firent l'admiration de nos alliés, elle était composée, je me plais à le souligner ici, de la totalité des Européens d'Algérie en âge de porter les armes et de deux tiers de musulmans engagés ou appelés auxquels étaient venus se joindre les métropolitains évadés de France par l'Espagne. *(Applaudissements à gauche, au centre, au centre droit et à droite.)*

Une même foi, un même enthousiasme animait tous ces hommes qui étaient les soldats d'une même et seule patrie, une patrie exigeante mais juste, qui ne faisait entre eux aucune différence.

Que de fois il nous est arrivé de voir des sections et des compagnies se battre magnifiquement sous les ordres de gradés et d'officiers musulmans ! Sera-t-il permis de vous dire que celui qui vous parle aujourd'hui doit la vie à deux de ces tirailleurs musulmans qui ont maintes fois risqué leur vie en franchissant le barrage d'artillerie pour porter un blessé vers l'ambulance régimentaire ? *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Le survivant des deux, je l'ai vu l'autre jour à Constantine ; il était venu de Bougie pour assister au congrès de ses anciens camarades du corps expéditionnaire d'Italie et pour retrouver son ancien chef.

La voilà l'armée d'Afrique, celle où nous avons fait, nous, l'intégration des âmes ! *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Ces solides unités, d'ailleurs, nous les avons retrouvées aux places de choc durant la campagne de France et durant la campagne d'Allemagne ; elles nous ont suivis en Indochine où leur fidélité ne s'est jamais démentie. Dissoutes par une erreur de certains, puis reconstituées, elles se battent aujourd'hui sur le sol algérien avec la même foi.

Partout, dans les douars les plus reculés, les anciens combattants musulmans des deux guerres sont les plus ardents défenseurs de l'unité franco-algérienne. Chaque fois qu'ils en ont la possibilité, ces hommes, ces anciens soldats, s'engagent dans les goums, dans les harkas, dans les groupes d'auto-défense du villages, et les encadrent.

Certes, il convient de déplorer que quelques-uns d'entre ces hommes se battent dans les rangs rebelles ; certains y détiennent même de hauts grades. Mais il ne faut pas oublier que ceux-là sont presque toujours ceux qui, faits prisonniers par le Vietminh, en Indochine, ont subi dans les camps l'intoxication des commissaires politiques mouscolitaires. Ceux-là ne font plus partie de la communauté musulmane, laquelle est profondément anticomuniste. *(Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.)*

J'estime que l'armée a démontré que l'unité était possible. L'école l'a démontré également. Dans tous nos établissements d'enseignement, Européens et Musulmans ne sont-ils pas élevés fraternellement, dans les études comme dans les jeux ?

Tout récemment, nous avons constaté l'étonnement profond de plusieurs journalistes métropolitains, à leur retour d'une visite du collège de Tizi-Ouzou, en Kabylie. Ils nous disaient combien ils avaient été frappés de voir, effectivement, dans les cours et dans les classes, toute une jeunesse française et musulmane bien soudée.

L'unité que nous souhaitons est possible. Vous en avez la preuve vivante ici même, dans cette enceinte, en observant le comportement de nos camarades de confession musulmane. Nous nous plaisons à rendre hommage à leur courage, à leur

dignité, à leur haute conscience et à l'immense bonne volonté qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur devoir parlementaire. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Ne sont-ils pas nos égaux sur ces bancs ? Alors, pourquoi cette fusion des élites, qui est possible ici, ne le serait-elle pas là-bas, surtout après le magnifique élan du mois de mai 1958, où les deux communautés ont fait le serment de s'unir, après cette nuit du 4 août algérienne, où les Européens ont juré d'abandonner leurs anciens privilèges ?

Les partisans de l'abandon ont beau jeu de nous dire que l'armée française se bat là-bas pour défendre un colonialisme moribond. Nous savons, nous, que l'armée ne se bat pas pour rétablir des privilèges. Elle se bat pour défendre, contre la subversion étrangère, un sol arrosé depuis cent trente ans par la sueur et par le sang de plusieurs générations de Français venus de la métropole, qui ont fait ce pays à l'image de leurs provinces natales, et qui en ont fertilisé le sol.

Elle se bat pour empêcher à jamais que ces terres et ces populations, devenues françaises trente ans avant la Savoie, ne retournent à l'anarchie et à la misère.

Elle se bat pour nous permettre d'achever la noble tâche de promotion humaine de ces populations qui attendent de nous la consécration de leur citoyenneté, comme Rome autrefois l'a concédée à leurs ancêtres barbares.

L'unité est nécessaire à la survie de l'Occident ; elle est possible ; elle peut, en étant affirmée, renforcer la République, hâter la fin des combats.

Elle peut susciter à nouveau, dans l'Algérie qui souffre et qui attend, une grande espérance.

Nous demandons à l'Assemblée de dire avec nous à M. le Premier ministre notre confiance totale en lui et en son gouvernement pour la réaliser. Nous sommes convaincus que ce geste de confiance et d'union sera profondément ressenti du autre côté de la mer par nos enfants qui se battent et par tout un peuple qui nous fait confiance. *(Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. de Lacoste-Lareymondie. *(Applaudissements à droite.)*

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Mesdames, messieurs, depuis quelques semaines, les murs de nos circonscriptions s'éclaboussent de petites affiches multicolores portant ces simples mots : « Et l'Algérie ? »

On ne les lit pas sans un certain désarroi. Comment la question peut-elle encore être posée aujourd'hui ? Pendant quatre ans déjà, en dépit de toutes les campagnes de défaitisme et de toutes les manœuvres, l'Algérie avait toujours gagné. Nous-mêmes avons soutenu des mois durant un gouvernement, qui par ailleurs nous déplaçait fort, pour la seule raison qu'il défendait courageusement l'Algérie.

En revanche, c'est implicitement que nous avons renversé les gouvernements qui, à tort ou à raison, laissaient apparaître sur ce point essentiel un signe de faiblesse.

M. Guy Jarroseau. Très bien !

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Quand il fallut choisir entre l'Algérie et le régime, c'est encore l'Algérie qui fut choisie. *(Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre.)*

M. le Premier ministre. C'était la France.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Cette fois, la victoire semblait totale, définitive. Comment se fait-il, dès lors, qu'on puisse encore se poser la question ?

Rappelons-nous : cette grande crise nationale semblait brusquement se dénouer. Ceux qui, la veille encore, en se croisant, se demandaient lequel allait essaimer l'autre, soudainement s'embrassèrent. Dans une véritable apothéose, des foules immenses se rassemblèrent et hurlèrent d'une même voix : « Vivo du Gaulle ! Vivo l'Algérie française ! Vive l'Intégration ! »

Le référendum entraîna 90 p. 100 de « oui » enthousiastes. Les problèmes qui paraissaient insolubles trouvaient tout à coup leur solution facile. Tous ceux qui émettaient encore des paroles de doute étaient balayés sur les tréteaux de novembre et, pour la première fois, l'étranger malveillant était tenu en respect : les Français s'étaient fâchés.

Comment, alors, la question peut-elle encore être posée ?

Ces crises que l'on dit « psychologiques » et qui ne sont au fond que des guerres civiles, celui-là seul l'emporta qui sait surmonter son trouble et dire le plus clairement sa volonté. Du côté qui, à l'arrière, ralentit l'effort est, à l'avant, directement responsable de nouveaux massacres. Le doute est un cancer. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le maître musulman du grand-Alger.

Après quatre ans d'expériences décevantes, succédant — il faut bien le dire — à beaucoup d'autres, cette leçon s'était imposée là-bas à tous. Ils avaient acquis la conviction que la solution ne dépendait pas essentiellement d'eux-mêmes, mais surtout de Paris. Le problème n'était pas de tuer: ceux que l'on tue sont aussi des frères. Il n'était pas de conquérir un terrain qui est déjà tout acquis.

Le problème était de reconquérir les esprits et les cœurs troublés par trop de faiblesses et trop d'incertitudes et de redonner confiance.

Seul, un pouvoir stable pouvait affirmer de façon définitive que la France n'abandonnerait jamais ses enfants. Seule, une autorité indiscutée pouvait engager définitivement la nation, réaffirmer son unité et la solidarité de tous ses fils. Alors l'Algérie serait sauvée.

C'était cela la leçon qu'avaient tirée là-bas tous ceux qui y vivaient. Qu'ils soient militaires, qu'ils soient civils, européens ou musulmans, ils étaient unanimes. Elle était frappante cette unanimité de ceux qui sont, sans doute parce qu'ils souffrent le plus, les plus intéressés à voir finir rapidement la guerre et revenir la paix.

Cette solution que le 13 mai nous apportait sous le vocable d'intégration, nous pensons encore, avec eux et avec l'immense majorité de cette Assemblée qui a adopté le manifeste du 8 décembre, que c'est la seule possible.

Nous le pensons, oh! non pas par doctrine, encore moins par religion. Nous ne sommes pas des doctrinaires, mais nous appartenons à une famille d'esprit qui accorde plus d'importance, c'est vrai, à l'opinion des gens qui se font égarer, comme disait Pascal, ou au moins des gens qui sont au contact des réalités...

M. Henry Bergasse. Très bien!

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. ... plutôt qu'à l'opinion que se font les esprits forts ou les intellectuels en chambre. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche.)

Nous le pensons, parce qu'il ne nous paraît pas possible qu'ils se soient trompés tous, les généraux comme les officiers S. A. S., les responsables comme les exécutants, les vieux Algériens comme les plus jeunes quand ils ont dit: « Ce sera l'intégration ou ce sera l'indépendance ». Les demi-mesures n'ont plus cours, les formules trop subtiles run plus; personne n'y croit plus là-bas.

Cette solution, elle nous paraît répondre, au surplus, aux principales données du problème.

L'intégration a valeur d'engagement solennel, irremplaçable, que l'Algérie est et restera à tout jamais française. Elle a valeur d'idéal ouvrant à tous la voie de l'égalité et du progrès. Elle a valeur technique encore, car s'il est vrai, et il n'y a à cet égard aucune nuance de pensée, que l'avenir de l'Algérie est bien avec la France, il est plus vrai encore que l'avenir de l'Algérie est dans la France et c'est là-dessus que nous insistons.

Pourquoi se priver, dès lors, de cette arme psychologique dont l'armée et la population, mêlées dans un immense élan, nous ont affirmé qu'elle était décisive?

Aucun effort militaire, si brillant soit-il, aucun effort économique et social si généreux soit-il, ne peuvent suffire s'il manque cette arme décisive qui s'appelle la confiance. Nous l'avons dit sans cesse, nous autres, en ce qui concerne le domaine économique et financier, et le Gouvernement en a fait une fois de plus, une démonstration très brillante. Mais cela est encore plus vrai dans la guerre et surtout dans cette guerre-là.

Le support logistique de la rébellion, c'est la résignation et l'attentisme d'une population soumise à toutes les propagandes.

Les bandes ne peuvent vivre que par l'accueil qu'elles exigent, de jour et de nuit, d'une population terrorisée et inquiète. Elles ne disparaîtront que le jour où la population, enfin confiante, sera complètement à nos côtés pour nous aider à l'en débarrasser.

Il est vrai que l'on ne peut gagner les guerres révolutionnaires que si l'on a le peuple avec soi. Si le peuple est avec nous dans le secret des isoloirs et dans les grandes parades, il ne peut l'être encore assez la nuit, dans les douars. Et comment ne pas le comprendre?

Il ne sera complètement à nos côtés que s'il a conscience de se battre pour une patrie qui est toutèlement la sienne et s'il a conscience que la patrie entière se bat pour lui. (Applaudissements à droite.)

Rappelez-vous le mois de septembre dernier. Dans toutes les usines, dans la région parisienne comme ailleurs, les ouvriers nord-africains se faisaient extorquer chaque mois une part de leur paye par les racketters du F. L. N., sous menace d'être

abattus. Beaucoup pensaient, comme à Alger en 1956, qu'une police au monde ne pourrait empêcher ces attentats individuels, dans une masse inorganisée et incontrôlée.

Eh bien! il a suffi que le Gouvernement affirme sa volonté d'en finir et redonne confiance pour que les ouvriers qui, la veille encore payaient la dime sous menace d'être égorgés, se débarrassent eux-mêmes des racketters du F. L. N. et les livrent à la police. Il n'y a plus de racketters...

M. Eugène-Claudius Petit. Enfin, voyons! (Mouvements divers. — Protestations sur plusieurs bancs au centre.)

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. A Alger, il n'y en avait pas eu non plus, dans les grands rassemblements humains de mai et de juin, et il n'y en aura plus, à Paris comme à Alger, le jour où la confiance sera suffisamment revenue parmi la population, le jour où chaque Algérien saura que nous avons décidé de faire de lui à tout jamais un frère dans la nation, un Français comme les autres, un Français à part entière.

Que vous le vouliez ou non, il faut aller jusque là. Nous n'y pouvons rien. Notre parole est très usée en Afrique. Nous avons beaucoup promis et peu tenu. Nous avons subi, depuis 1910, de grands malheurs qui ont entamé notre prestige. On ne nous croit plus à demi-mot. Ou nous accueillerons les Algériens dans la nation, ou ils formeront une nation contre la nôtre. (Applaudissements à droite.)

Nous sommes tous des élus. Nous savons que l'on n'a des amis que dans la mesure où l'on s'engage pour eux, je dirai même dans la mesure où l'on se donne pour eux. Comment voulez-vous qu'ils nous aiment, qu'ils nous aident, qu'ils se battent à nos côtés si nous ne les aimons pas, si nous leur mesurons notre amitié et notre fraternité?

Leur malheur est immense. Ils sont soumis à toutes les menaces, à tous les dangers, à tous les déchirements. La propagande ennemie leur susurre sans cesse: « Aide-nous. Tu sais bien que la France ne croit plus en sa puissance. Tu sais bien qu'elle t'abandonnera, que nous viendrons en vainqueurs tôt ou tard ».

En face, certes, nous avons déployé notre force, nous faisons des investissements, mais nous n'avons pas encore assuré la sécurité de l'avenir...

M. le Premier ministre. Et les élections!

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. ... que peut seule aujourd'hui leur donner leur intégration dans la nation.

La nation, c'est le tous pour un et le un pour tous. Jamais sa solidarité n'a manqué aux provinces menacées, même quand il a fallu pour cela, en 1914-1918, consentir des sacrifices immenses. La nation, c'est une valeur éprouvée.

La mot intégration qu'on nous propose est une autre vertu. L'intégration, c'est aussi l'égalité complète des droits et des chances données à nos frères d'Algérie dans le sein de la nation. Ce mot a valeur d'espérance, d'idéal. A ce propos, je voudrais m'étonner de deux choses.

La première, c'est qu'on ait pu se méprendre au point d'en faire le produit de je ne sais quel conservatisme des Européens. Celui qui a lancé le mot a écrit qu'il ne voyait aucune différence entre les paysans des montagnes kabyles et ceux de sa Montagne noire. L'intégration a entraîné, dans une sorte de nuit du 4 août — le colonel Thomazo le rappelait à l'instant et il y était, vous le savez — l'abandon des privilèges par les Européens...

M. Eugène-Claudius Petit. N'exagérons rien!

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. ... notamment dans les élections.

Elle n'a eu contre elle que ceux qui trouvaient imprudent de reconnaître trop d'égalité à une masse trop nombreuse et trop pauvre.

La deuxième chose dont je m'étonne est que l'on n'ait pas vu dans le mot sa valeur mythique, pour ne pas dire révolutionnaire. Sommes-nous à ce point desséchés pour le soumettre sans cesse aux arguties des juristes, comme un vulgaire article du règlement?

Quand la France a jöté le mot Liberté à la face du monde et qu'il a éveillè toutes les nations, l'avait-on soumis d'abord au dictionnaire de l'Académie pour en délimiter tous les contours? (Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche et au centre.)

Le mot est un symbole. Il a éveillè des dévouements et des espoirs qu'il ne faut pas laisser prescrire. Il a un dynamisme propre qui peut seul être mis en ligno face au dynamisme de l'indépendance. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Aucun effort, aucune technique ne peut remplacer l'élan que donne à un peuple un idéal généreux fait à la fois d'égalité et de grandeur.

La France de cinquante millions d'habitants, tous libres, tous égaux, ce n'est pas seulement une formule neuve. C'est une formule qui a fait ses preuves, qui a soulevé d'un élan presque miraculeux les deux communautés de nouveau fraternelles. C'est un capital politique et social qu'il ne faut à aucun prix laisser perdre et qui répond, d'ailleurs, très largement aux données humaines du problème.

Si vous accordez l'égalité des droits sans affirmer l'unité territoriale de la métropole et de l'Algérie et l'unité de la loi, vous donnez à la communauté européenne un complexe d'asservissement et d'écrasement sous le nombre. Si vous affirmez l'unité de la nation sans donner l'égalité des droits, vous laissez aux Musulmans un complexe de frustration. Libérer les uns et les autres, tel est le secret de l'intégration (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche*), et si, bien sûr, comme dans toute politique, certains éléments sont moins convaincants ou moins décisifs que d'autres, c'est cependant la seule qui réponde aussi aux données techniques du problème algérien.

Il faut avoir servi dans l'administration algérienne pour connaître son impuissance à faire face aux nécessités du pouvoir et aux besoins des populations. Le malaise chronique dont a souffert l'Assemblée algérienne, le discrédit qui s'est emparé du Gouvernement général n'ont pas eu d'autre cause.

Seul l'Etat, l'Etat unitaire, par son arbitrage permanent, par sa loi unique, par son budget unique, peut opérer cette redistribution et cet arbitrage qui assure l'avenir des départements sous-développés d'Algérie, comme, d'ailleurs, de tous les départements sous-développés de la métropole. Laisser l'Algérie dans son cadre, c'est l'enfermer dans sa misère et dans ses faiblesses. La faire entrer à part entière dans le cercle de famille, c'est lui permettre d'y grandir.

La centralisation des problèmes algériens est déjà totale et il ne peut en être autrement. Rappelons-nous, enfin, c'est la sagesse politique, que dans les périodes de crise un Etat doit centraliser et que ce n'est que dans les périodes de paix et de détente qu'il doit décentraliser.

Voilà ce qui, au moins à mes yeux, justifie pleinement le travail de nos collègues d'Algérie dont tous les éléments constituaient bien un tout. En en retenant seulement quelques-uns, et non pas les plus décisifs, le Gouvernement leur donne une grande déception. La déception est pour nous aussi il faut bien le dire. Dans cette Assemblée, nous sommes venus, pour la plupart nouveaux, pleins d'ardeur et désireux de travailler; nous n'avons pas éprouvé jusqu'à ce jour beaucoup de satisfaction. (*Mouvements divers.*)

M. Félix Kir. Nous non plus.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Après les subtilités interminables du règlement, nous attendions avec impatience un travail constructif. Des députés éminents, et les plus compétents, avaient établi un rapport important. Ils s'étaient même donné la peine de rédiger déjà les textes.

Ces textes exprimaient la voix de tous les élus de là-bas, ceux — on l'a rappelé — que cette Assemblée attendait depuis trois ans et qui sont tel en dépit de toutes les menaces et souvent au péril de leur vie. (*Applaudissements à droite, au centre droit, au centre et à gauche.*)

Ces textes exprimaient aussi, à n'en pas douter, la volonté du pays. Nous avons pratiquement tous été élus sur le programme de l'Algérie française. Personnellement, vous me le permettez, je puis moins que quiconque en douter puisqu'on a demandé à mes électeurs de se prononcer deux fois, pensant qu'à la première ils avaient dû commettre une erreur. (*Applaudissements et rires à droite.*)

Au moment où nous allons aborder ces textes, le Gouvernement a cru devoir nous relire une grande partie de ce travail. Le conseil des ministres a fait annoncer que les autres projets du rapport Lauriol étaient prématurés.

Après quatre ans et demi de guerre et un an d'études spécialisées, alors que l'Algérie unanime s'est prononcée, non seulement dans l'enthousiasme du 13 mai, mais au référendum, aux élections législatives et, avec toutes les nuances que peuvent y apporter les questions de personnes, encore aux élections municipales et aux élections sénatoriales, alors que la grande majorité d'entre nous est d'accord sur le programme, pensez-vous vraiment qu'il soit prématuré de dire enfin tout simplement que l'Algérie est la France, la France avec ses lois, toutes ses lois, la France avec ses principes de liberté, d'égalité, de fraternité, la France avec son idéal de progrès ?

Si vous le pensez vraiment, monsieur le Premier ministre, je vous le dis tout net, nous, nous ne le pensons pas. Nous croyons même, avec nos collègues d'Algérie, que ce travail est urgent. C'est pourquoi vous nous trouverez plus fidèlement encore à vos côtés dès que nous pourrions aborder — le plus tôt sera le mieux — les autres textes du rapport établi par la formation administrative des élus d'Algérie.

Ils sont le complément indispensable de ceux qui ont été retenus. Ceux-là nous les voterons, bien sûr, et d'autant plus volontiers que la commission des finances a accepté — je veux l'en remercier — l'amendement que je m'étais permis de déposer avec des collègues appartenant à divers groupes de la majorité. Cet amendement, même dans la forme où il a été finalement retenu par la commission des finances, renforce la portée politique, que vous avez, d'ailleurs, très justement reconnue, monsieur le Premier ministre, du texte que vous nous présentez.

M. le Premier ministre. Nous discuterons cet amendement.

M. Alain de Lacoste-Lareymondie. Mais nous ne pouvons, comme nos collègues d'Algérie, oublier les autres. Forcez un peu le conservatisme des bureaux et des places.

Ne vous attardez pas aux objections prétendues techniques de fonctionnaires souvent très orientés. L'Algérie vit dans la guerre une véritable révolution politique et sociale; elle aspire à l'égalité des lois. Sachons pour une fois, no pas être en retard sur l'événement et l'attente des hommes. Permettez-nous d'apporter à nos soldats le renfort de notre détermination et de notre inébranlable volonté. Ce n'est pas un homme comme vous qui peut en méconnaître le prix. (*Applaudissements à droite, au centre droit, au centre et à gauche.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la séance de ce soir.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi (n° 112) portant dispositions financières intéressant l'Algérie (rapport n° 122 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Discussion du projet de loi (n° 113) portant dispositions relatives à la circulation monétaire (rapport n° 123 de M. Pascal Arrighi, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale.
René MASSON.